




# Rapport 2021 sur l'empreinte carbone

Émissions de gaz à effet de serre  
résultant des opérations internes du Groupe BEI



Banque  
européenne  
d'investissement

La banque de l'UE 



# Rapport 2021 sur l'empreinte carbone

Émissions de gaz à effet de serre  
résultant des opérations internes du Groupe BEI



*La banque de l'UE*

## Rapport 2021 sur l’empreinte carbone

© Banque européenne d’investissement, 2023.

98 -100, boulevard Konrad Adenauer — L-2950 Luxembourg

+352 4379-1

[info@eib.org](mailto:info@eib.org)

[www.eib.org](http://www.eib.org)

[twitter.com/eib](https://twitter.com/eib)

[facebook.com/europeaninvestmentbank](https://facebook.com/europeaninvestmentbank)

[youtube.com/eibtheeubank](https://youtube.com/eibtheeubank)

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l’adresse suivante :

[publications@eib.org](mailto:publications@eib.org).

Nos financements soutiennent la durabilité dans tous les domaines, y compris dans celui de la biodiversité. Un million d’espèces sont menacées d’extinction et les populations de pollinisateurs diminuent de manière drastique. Cette situation constitue non seulement un défi moral pour l’humanité, mais aussi un problème économique. La pollinisation des cultures représente une contribution équivalente à 150 milliards d’euros par an. Les écosystèmes contribuent à l’économie mondiale à hauteur de 140 000 milliards d’euros chaque année. Les pollinisateurs sont petits, mais ils nous apportent énormément. C’est pourquoi nous les mettons à l’honneur en couverture de nos principaux rapports cette année.

La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs suivants pour les prises de vues illustrant ce rapport.

© Crédits photo : BEI, Shutterstock. Tous droits réservés.

L’autorisation de reproduire ou d’utiliser ces prises de vues doit être sollicitée directement auprès du détenteur des droits d’auteur.

Pour plus d’informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web [www.eib.org](http://www.eib.org).

Vous pouvez également écrire à l’adresse [info@eib.org](mailto:info@eib.org). Abonnez-vous à notre bulletin électronique à l’adresse [www.eib.org/sign-up](http://www.eib.org/sign-up).

Publication de la Banque européenne d’investissement.

Imprimé sur du papier FSC.

La BEI utilise du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), parce qu’il est fabriqué par des personnes qui aiment les arbres.

Le FSC soutient une gestion des forêts de la planète qui allie respect de l’environnement, utilité sociale et viabilité économique. Nous le savons tous : lire, c’est bon pour nous. C’est bon aussi pour la planète, mais pas sur n’importe quel papier.

## À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Ce rapport présente une ventilation complète et détaillée des émissions de gaz à effet de serre du Groupe BEI résultant, en 2021, des activités menées à son siège social, établi dans le quartier du Kirchberg, à Luxembourg. Il communique également une analyse comparative des performances par rapport aux données des années précédentes et à la nouvelle année de référence (2018).

La rédaction du présent rapport a nécessité l'étude de documents internes et externes, des entretiens avec des membres importants du personnel du Groupe BEI et l'analyse de données sources et de systèmes de collecte de données. Toutes les données recueillies et analysées dans le cadre du présent rapport répondent à l'exigence de pertinence, d'exhaustivité, de cohérence, de transparence et de précision du protocole sur les gaz à effet de serre établi par le World Resources Institute. En outre, elles tiennent compte de l'impact de la pandémie de COVID-19 et couvrent les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par le travail à domicile.

Conformément aux bonnes pratiques en matière d'établissement de rapports, deux montants totaux d'émissions sont publiés : émissions brutes et émissions nettes. Le présent rapport porte dans un premier temps sur les émissions « nettes ». La consommation d'énergie provenant de sources renouvelables entre dans la catégorie des émissions nulles tandis que les services achetés directement compensés sont considérés comme neutres en carbone. En faisant état des émissions « brutes », le rapport vise à comparer la performance des éléments qui sont considérés comme ne produisant aucune émission, dans les émissions « nettes » totales du Groupe BEI, comme l'électricité et la chaleur dans les bâtiments, ainsi que les centres de données. Pour le calcul des émissions « brutes », des facteurs de conversion moyens nationaux sont utilisés — suivant une approche qui permet une meilleure analyse comparative.



## LE GROUPE BEI

Le Groupe BEI est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne. Dans une perspective de développement durable et inclusif, le Groupe BEI propose des financements et une assistance technique par l'intermédiaire de deux entités complémentaires : la Banque européenne d'investissement (ci-après la « BEI » ou la « Banque ») et le Fonds européen d'investissement (le « FEI »).

La **Banque européenne d'investissement (BEI)**, la banque de l'UE, a pour actionnaires les États membres de l'UE. La BEI est le plus grand emprunteur et prêteur multilatéral au monde. Les financements et l'assistance que fournit la BEI soutiennent les valeurs de l'UE et les objectifs définis dans les politiques européennes. La BEI est également active à l'international en tant que banque multilatérale de développement, à la suite de la création, en 2022, de BEI Monde, une branche spécialisée<sup>1</sup>.

Le **Fonds européen d'investissement (FEI)** se consacre à la réalisation des objectifs de l'UE, notamment dans le but d'améliorer l'accès au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire, par la conception, la promotion et la mise en œuvre d'instruments de capital-risque et de partage des risques, particulièrement dans les domaines du soutien à l'entrepreneuriat, la croissance, l'innovation, la recherche et l'emploi.

## LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE BEI ET SON PROGRAMME CLIMAT

Le Groupe BEI entend montrer l'exemple en matière de gestion de ses performances environnementales et de divulgation des incidences environnementales associées aux opérations internes. Le Groupe BEI met en œuvre un système de gestion environnementale conformément au règlement sur le Système de management environnemental et d'audit de l'Union européenne (EMAS)<sup>2</sup>. Le système EMAS fournit à tous les services du Groupe BEI chargés des activités internes du groupe un cadre structuré et solide de mise en œuvre des programmes et des initiatives ; il est également destiné à suivre, évaluer et améliorer continuellement ses performances environnementales internes de manière globale, et à établir les rapports y afférents.

En qualité de banque européenne du climat, le Groupe BEI a approuvé, en 2020, la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025<sup>3</sup>. Tout en établissant un impératif ambitieux d'alignement sur l'accord de Paris et des critères d'admissibilité s'appliquant à ses projets et ses contreparties, le Groupe BEI a également confirmé qu'il faut passer de la parole aux actes et entend montrer l'exemple au niveau de ses activités internes<sup>4</sup>. En conséquence, le programme Climat du groupe vise à soutenir les objectifs de la Feuille de route de la banque du climat qui découlent des ambitions renforcées de l'Union européenne en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ramener celles-ci, d'ici 2030, à au moins 55 % en deçà des niveaux de 1990. Ses buts et son plan d'action cadrent également avec les objectifs et principes de l'accord de Paris en définissant une trajectoire de réduction des émissions de carbone fondée sur des données scientifiques, visant à garantir l'alignement à long terme de ses activités internes sur une limite d'élévation de la température mondiale à 1,5°C. Le plan d'action au titre du programme Climat, qui vise à réduire l'empreinte carbone et environnementale interne du Groupe BEI, est structuré autour de trois grands axes d'intervention :

- la façon de voyager ;
- la façon de travailler ;
- la façon de mener les activités.

---

1 [BEI Monde](#)

2 Règlement (UE) n° 1221/2009 mis à jour par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

3 [Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat](#)

4 Les activités internes sont toutes les opérations correspondant à la façon dont le Groupe BEI est structuré pour faciliter la mise en œuvre de diverses activités, par exemple la mise à disposition d'espaces de travail, les services assurant la sécurité et la sûreté, les déplacements professionnels, l'informatique, la gestion des données, etc. Cet objectif figure dans la Feuille de route de la banque du climat, pages 64 et 65.

# SOMMAIRE

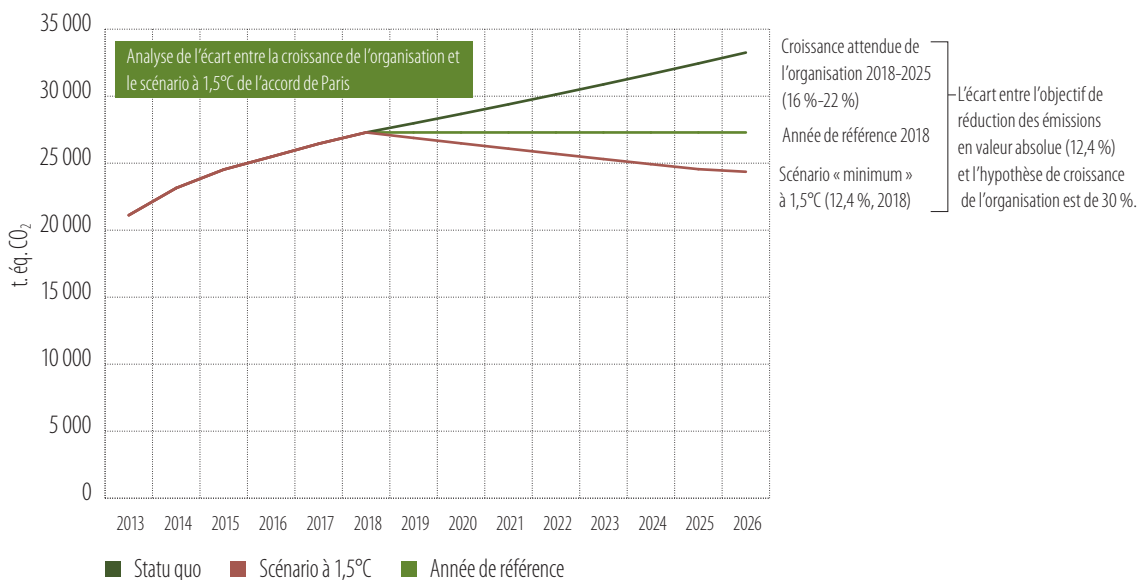
<b>1</b>	<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>
2	ACTIONS ET INITIATIVES DU GROUPE BEI
3	RÉSULTATS 2021 — FAITS MARQUANTS ET PRINCIPAUX FACTEURS
5	COMPENSATION DES ÉMISSIONS RÉSIDUELLES
<b>6</b>	<b>EMPREINTE CARBONE</b>
6	RÉSUMÉ DES PERFORMANCES 2021
7	ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS
11	ÉMISSIONS ATTRIBUABLES AUX BÂTIMENTS
<b>16</b>	<b>INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX</b>
16	ÉMISSIONS PAR CATÉGORIE (T. ÉQ. CO <sub>2</sub> )
17	ÉMISSIONS NETTES PAR TYPE
<b>18</b>	<b>ANNEXE I : PÉRIMÈTRES ORGANISATIONNEL ET OPÉRATIONNEL</b>
<b>20</b>	<b>ANNEXE II : MÉTHODOLOGIE</b>
<b>26</b>	<b>ANNEXE III : INDICATEURS STANDARD DE GRI</b>
<b>32</b>	<b>ANNEXE IV : GLOSSAIRE DES BÂTIMENTS DU GROUPE BEI</b>





# 1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Depuis 2007, le Groupe BEI calcule et présente son empreinte carbone. Ayant dépassé l'objectif de réduction des émissions de carbone de 20 à 30 % d'ici 2020 par rapport à l'année de référence, 2007, fixé par l'Union européenne, le Groupe BEI a défini un nouvel objectif en matière d'émissions de gaz à effet de serre, conforme à ceux de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025 et de l'accord de Paris en matière de température. En s'appuyant sur la trajectoire de réduction des émissions fondée sur des données scientifiques, illustrée ci-dessous, et conformément à la stratégie de décarbonation de l'UE à l'horizon 2050, le Groupe BEI entend réduire de 30 % les émissions de carbone d'ici 2025, en valeur absolue, par rapport à un scénario de maintien du statu quo avec l'année 2018 pour référence. Cela correspond à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 12,4 % d'ici 2025, en valeur absolue, par rapport à 2018.



« Depuis 2018, année de référence, le Groupe BEI a réduit de plus de 82 % l'intensité des émissions par employé. »

	Émissions nettes (t. éq. CO <sub>2</sub> )	Nombre total d'employés	Intensité par employé (t. éq. CO <sub>2</sub> )
	4 356	4 412	0,99
<b>Par rapport à 2020</b>	-26,9 %	+7,8 %	-32,4 %
<b>Par rapport à la référence</b>	-80,6 %	+13,2 %	-82,8 %

**Durant l'année écoulée, le Groupe BEI a enregistré des réductions de carbone dans presque tous les domaines en raison de la pandémie mondiale de COVID-19. Celle-ci a entraîné une réduction de 26,9 % des émissions nettes totales en 2021 et une baisse de 80,6 % par rapport à la référence.**

Même si le Groupe BEI a largement dépassé les objectifs énoncés dans son programme Climat en raison de circonstances externes exceptionnelles, ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte carbone et environnementale.

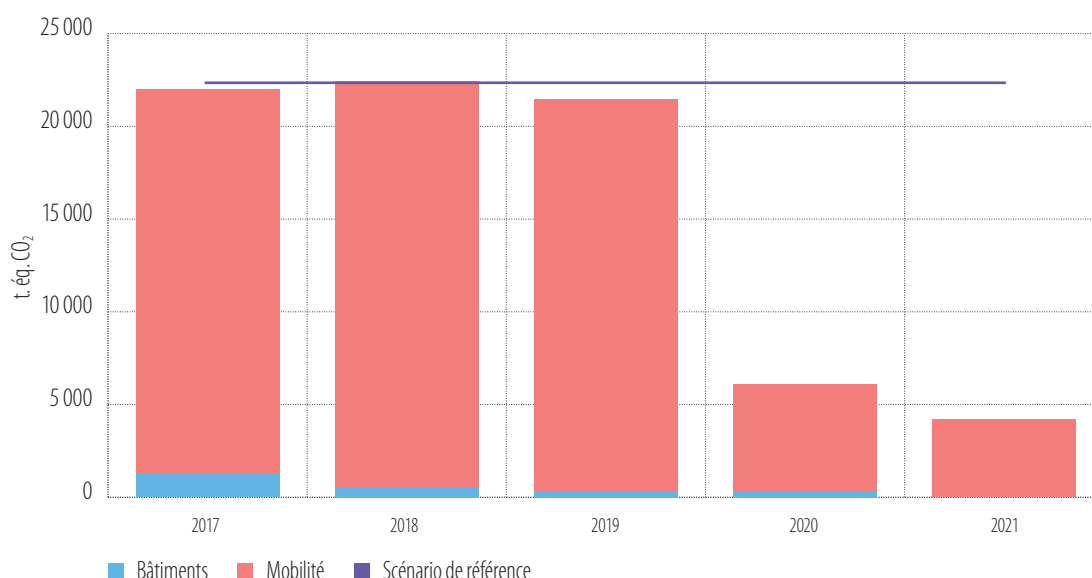


Figure 2 : Performance et tendances nettes du Groupe BEI en matière d'émissions

## 1.1. ACTIONS ET INITIATIVES DU GROUPE BEI

Depuis 2007, le Groupe BEI présente son impact environnemental et, en 2022, il a adopté 2018 comme nouvelle année de référence. Au cours de cette période, il a introduit de nombreuses mesures et initiatives destinées à améliorer les informations qu'il rend publiques et ses performances.

Parmi les initiatives sélectionnées, l'on peut citer :

### Consommation énergétique liée aux bâtiments



**BREEAM-IN-USE<sup>5</sup>** : obtention de la certification « excellent »

Conception et construction du nouveau bâtiment – finalisation de la certification BREEAM, niveau excellent pour le stade de la conception.



Fin de la phase d'élaboration de la conception circulaire des travaux de remise à neuf du bâtiment WKI, avec pour principes clés de rénovation la durabilité et la circularité

Remplacement du centre de données existant par des équipements modernes et moins énergivores

Examen des achats de haute qualité couverts par des garanties d'origine

### Aspects technologiques



Considérer l'efficacité énergétique des appareils informatiques comme facteur de décision hautement prioritaire dans le processus d'achat

Déployer des applications mobiles, faciliter la connexion et le télétravail et travailler à domicile avec Windows Hello



Améliorer les outils de téléconférence afin de réduire autant que possible les déplacements

Désinstallation des téléphones fixes

Configurer les options recto verso et noir & blanc comme paramètres d'impression par défaut dans l'ensemble de l'organisation

Veiller à ce que l'intégralité de l'électricité destinée aux centres de données tiers soit produite à partir de sources d'énergie renouvelables

### Réduction de la consommation et des déchets



Don de plus de 1 000 ordinateurs chaque année à des écoles et à des associations caritatives pour donner une seconde vie aux appareils, et réduire les déchets et la production de nouveaux dispositifs

Recyclage des équipements électroniques lorsque cela s'avère possible ou destruction et élimination responsables conformément aux règlements relatifs aux déchets et aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

5 Pour plus d'informations sur la méthode BREEAM-IN-USE, prière de consulter : [BREEAM In-use — BRE Group](#)



---

Centralisation des bacs destinés au papier, aux déchets alimentaires et aux emballages recyclables

---

Mise en place d'une « application de partage des aliments » nommée Phenix, destinée aux restes de la cafétéria

---



Abolition complète des plastiques à usage unique

---

Remplacement des emballages réutilisables Ecobox par des bocaux en verre consignés

---

#### Mobilité du personnel

Politique relative aux voyages d'affaires : directives claires pour décider si le déplacement est nécessaire ou peut être évité, et proposer d'autres modalités

---



Amélioration des parcs de stationnement pour vélos, installation et agrandissement des bornes de réparation

Encourager les individus à se déplacer plus efficacement en les sensibilisant, en indiquant leurs empreintes carbone au niveau personnel, de leur division et de leur direction et signaler des options et des directives sur la réduction volontaire de l'empreinte carbone individuelle

Service de navette entre Luxembourg et Bruxelles en association avec les autres institutions de l'UE

---

## 1.2. RÉSULTATS 2021 — FAITS MARQUANTS ET PRINCIPAUX FACTEURS

En raison principalement de la pandémie de COVID-19, les émissions nettes totales ont diminué de 26,9 %

### ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La pandémie mondiale de COVID-19 a continué de considérablement perturber la vie quotidienne et les habitudes de la population, ainsi que l'activité des entreprises dans le monde entier. Le Groupe BEI n'a pas échappé à la règle. Depuis février 2020, le Comité de gestion de crise a mis en place des mesures d'urgence pour protéger le personnel et freiner la propagation du virus, tout en préservant les activités du Groupe.

Depuis le début de la pandémie en 2020, le calcul des émissions de gaz à effet de serre a posé de nombreuses difficultés en raison des multiples variables dont il fallait tenir compte. Cette complexité pour refléter les émissions réelles de gaz à effet de serre a été prise en considération, y compris s'agissant des émissions résultant du travail à domicile, à la suite de la mise en place du télétravail durant la pandémie.

La principale mesure d'ajustement de la façon dont travaille le Groupe BEI a été de permettre au personnel de travailler, dans la mesure du possible, à domicile. Du jour au lendemain, la majorité des agents ont dû s'adapter à un nouveau mode de travail, à la maison. Les interactions entre collègues ont migré en ligne et l'infrastructure informatique de la Banque a été renforcée pour s'adapter à ces nouvelles circonstances. La baisse des déplacements professionnels en raison des restrictions de voyage nationales et internationales et la réduction du nombre de trajets domicile-travail, due au travail à domicile, ont entraîné une forte diminution des émissions liées à la mobilité.

Il a fallu par ailleurs adapter la gestion des bâtiments du Groupe BEI dont la plupart étaient fermés à la suite de la mise en place du travail à domicile. Les principaux bâtiments du campus (WKI et EKI) ne sont restés ouverts qu'aux équipes d'entretien et de sécurité et au personnel essentiel. La baisse de la consommation d'énergie dans les bâtiments maintenus ouverts n'a pas été aussi importante que celle à laquelle on pouvait s'attendre. Si les espaces de travail ont nécessité moins d'éclairage, les exigences de ventilation résultant des mesures de santé et de sécurité au travail ont imposé d'augmenter les flux d'air pur dans les bâtiments. En outre, l'air frais entrant dans les bâtiments a dû être chauffé, en particulier durant les mois d'hiver, pour atteindre des niveaux de température ambiante, ce qui a entraîné une hausse supplémentaire de la consommation d'énergie.

## **BAISSE DES ÉMISSIONS BRUTES ET NETTES**

En 2021, l'effectif du Groupe BEI a continué d'augmenter : il a enregistré une croissance de 7,8 % pour atteindre 4 412 employés, contre 4 092 en 2020. Dans la mesure où une part significative de l'empreinte carbone est liée au nombre d'agents, une augmentation des effectifs entraîne généralement une hausse des émissions pour la plupart des éléments visés par ce rapport. Cependant, dans ce cas, les émissions brutes et nettes ont diminué, en raison principalement des incidences de la pandémie de COVID-19.

## **AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS ET LES CENTRES DE DONNÉES DE LA BEI**

En 2021, la consommation d'électricité liée aux bâtiments a augmenté de 1,1 % par rapport à 2020. Cette hausse peut être attribuée aux effets de la pandémie, mais également au retour partiel au bureau observé au cours de l'année. La consommation d'énergie thermique a augmenté de 17,8 % par rapport à 2020. Cette hausse est due aux exigences d'apport accru d'air frais dans les bâtiments pour réduire le risque de transmission du SARS-CoV-2. En outre, cet air entrant a dû être chauffé, en particulier durant les mois d'hiver, pour atteindre des niveaux acceptables de température ambiante, et pour contrer les effets de la ventilation accrue par apport d'air frais.

Les émissions globales de catégorie 2 ont augmenté de 14 % pour passer à 91 t. éq. CO<sub>2</sub>, contre 80 t. éq. CO<sub>2</sub> en 2020. Les émissions liées à l'électricité ont baissé de 11,8 % ; cependant, l'impact de cette réduction n'apparaît que dans les émissions brutes totales, et non en ce qui concerne les émissions nettes, car tous les bâtiments du Groupe BEI sont alimentés en électricité totalement neutre en carbone.

Les émissions dues à l'utilisation de centres de données tiers sont passées de 152 t. éq. CO<sub>2</sub><sup>6</sup> à 177 t. éq. CO<sub>2</sub> à la suite de l'addition d'un nouveau centre de données au mois d'octobre 2021. L'électricité consommée dans les centres de données provient exclusivement de sources hydroélectriques ; partant, ces émissions sont considérées comme nulles dans les émissions nettes de catégorie 3 du Groupe BEI.

## **RÉDUCTION DU NOMBRE DE VOLS ET DE TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL**

Toutes les émissions liées aux déplacements, à l'exception du service de minibus, ont enregistré une nouvelle baisse par rapport à l'année précédente, principalement en raison des restrictions de voyage dues au COVID-19 qui s'appliquaient encore en 2021. Les émissions liées à la mobilité ont en moyenne reculé de 27 %, avec une baisse de 1 769 t. éq. CO<sub>2</sub> des émissions liées au transport aérien, une diminution de 2 t. éq. CO<sub>2</sub> pour les émissions imputables au transport ferroviaire et une baisse de 141 t. éq. CO<sub>2</sub> pour les émissions dues aux trajets domicile-travail.

## **TRAVAIL À DOMICILE**

Dès le début de la pandémie, en mars 2020, les agents du Groupe BEI ont été invités à travailler à domicile et, en 2021, la crise sanitaire a continué d'empêcher le retour complet du personnel au bureau. Ce fut la première année où les émissions découlant du télétravail ont été prises en compte dans le calcul de l'empreinte carbone du Groupe BEI. Pour la deuxième année consécutive, l'impact du télétravail des agents du Groupe BEI a été estimé grâce à un modèle de calcul des émissions mis au point par EcoAct. Il a été évalué que le travail à domicile génère 2 204 t. éq. CO<sub>2</sub>, une hausse par rapport à la valeur de 1 876 t. éq. CO<sub>2</sub> enregistrée pour 2020.

---

<sup>6</sup> t. éq. CO<sub>2</sub> : tonnes d'équivalent-dioxyde de carbone.

## RÉDUCTION DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS

Depuis 2018, année de référence, le Groupe BEI a réduit de plus de 80 % l'intensité de ses émissions. Le contenu du rapport a été étoffé pour inclure des sources supplémentaires d'émissions et un nouveau bien immobilier, et la méthode de compte rendu a été affinée<sup>7</sup>.

### 1.3. COMPENSATION DES ÉMISSIONS RÉSIDUELLES

Certes, le Groupe BEI mesure et gère ses émissions de carbone depuis plus d'une décennie ; s'il est parvenu à réduire son impact net par employé de plus de 90 % depuis 2007 et de plus de 80 % depuis 2018, l'année de référence, il reste encore beaucoup à faire même si, en tant qu'organisation en pleine croissance, le Groupe BEI continuera d'utiliser de l'énergie et de recourir aux voyages d'affaires.

Entre 2014 et 2020, le Groupe BEI a compensé chaque année ses émissions résiduelles par l'achat de crédits carbone de haute qualité (crédits de réduction volontaire d'émissions) générés par le projet REDD+ situé dans le couloir de Kasigau. Ce projet lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts et favorise la protection de la faune et la promotion de la biodiversité sur 200 000 hectares de forêt hautement menacée au Kenya.

Le Groupe BEI reste déterminé à compenser annuellement ses émissions de gaz à effet de serre résiduelles, en 2021 et les années suivantes. Cependant, face à l'évolution rapide du marché des crédits carbone volontaires, et compte tenu de la réglementation de l'UE à venir sur la certification des absorptions du carbone, la BEI se penche actuellement sur sa procédure interne afin de veiller à ce que ses méthodes restent à la fois souples et très performantes. En pratique, cela signifie que la BEI compensera ses émissions résiduelles de gaz à effet de serre de 2021 dès que possible, probablement en même temps que ses émissions résiduelles de 2022.

---

<sup>7</sup> De plus amples informations sur les répercussions des changements méthodologiques se trouvent à l'annexe II : Méthodologie.

# 2. EMPREINTE CARBONE

## 2.1. RÉSUMÉ DES PERFORMANCES 2021

	Émissions nettes (t. éq. CO <sub>2</sub> )	Nombre total d'employés	Intensité par employé (t. éq. CO <sub>2</sub> )
	4 356	4 412	0,99
<b>Par rapport à 2020</b>	-26,9 %	+7,8 %	-32,4 %
<b>Par rapport à la référence</b>	-80,6 %	+13,2 %	-82,8 %

En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions ont diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

En raison de la pandémie, le Groupe BEI a enregistré une nouvelle réduction de l'intensité de ses émissions, qui affiche une baisse de 32,4 % pour atteindre 0,99 t. éq. CO<sub>2</sub> par employé. Alors que les effectifs du Groupe BEI ont augmenté de 13 % depuis 2018, l'année de référence, l'intensité des émissions a nettement diminué (de 83 %) pendant cette période ; la poursuite de cette réduction d'intensité, s'agissant des opérations du Groupe, signifie qu'il est en avance sur son objectif, qui consiste à réduire les émissions relatives de 30 % d'ici 2025 (soit l'équivalent d'une réduction absolue de 12,4 % par rapport aux émissions de référence de 2018).

En 2021, le nombre d'employés du Groupe BEI a augmenté de 7,8 % par rapport à 2020, alors que ses émissions nettes totales ont diminué de 26,9 % pour atteindre 4 356 t. éq. CO<sub>2</sub>. Cette réduction s'explique principalement par une baisse des émissions de gaz à effet de serre due aux incidences de la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne le transport aérien et en voiture de location ainsi que la consommation d'eau dans les locaux du Groupe.

	2017	2018	2019	2020	2021	Par rapport à 2020	Par rapport à l'année de référence (2018)
<b>Émissions nettes totales</b>	21 993	22 415	21 434	5 958	4 356	-26,9 %	-80,6 %
<b>Effectifs</b>	3 682	3 896	3 964	4 092	4 412	+7,8 %	+13,2 %
<b>Émissions nettes par employé</b>	5,97	5,75	5,41	1,46	0,99	-32,4 %	-82,8 %

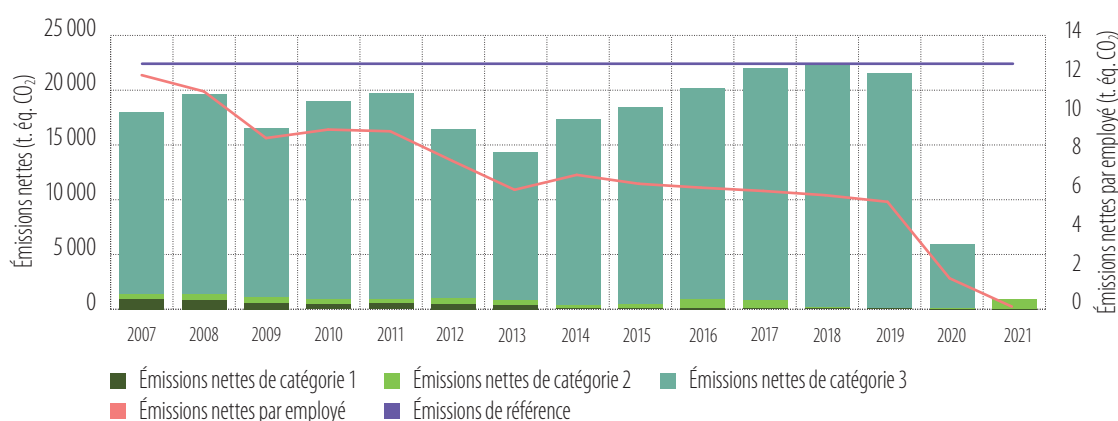


Figure 3 : Émissions nettes du Groupe BEI au fil du temps (t. éq. CO<sub>2</sub>) : total des émissions et des émissions relatives par employé

La consommation énergétique liée aux bâtiments est la principale source d'émissions, sur une base brute ; cependant, toute l'électricité achetée par le Groupe BEI est couverte par des garanties d'origine verte. L'électricité achetée est donc considérée comme n'émettant aucune émission nette.

Sur une base brute, la consommation énergétique liée aux bâtiments représente 45 % de l'ensemble des émissions. Cependant, sur une base nette, les émissions liées à l'utilisation des bâtiments ne représentent que 4 % de l'empreinte carbone globale, les voyages d'affaires contribuant le plus aux émissions totales, tant sur une base nette que brute.

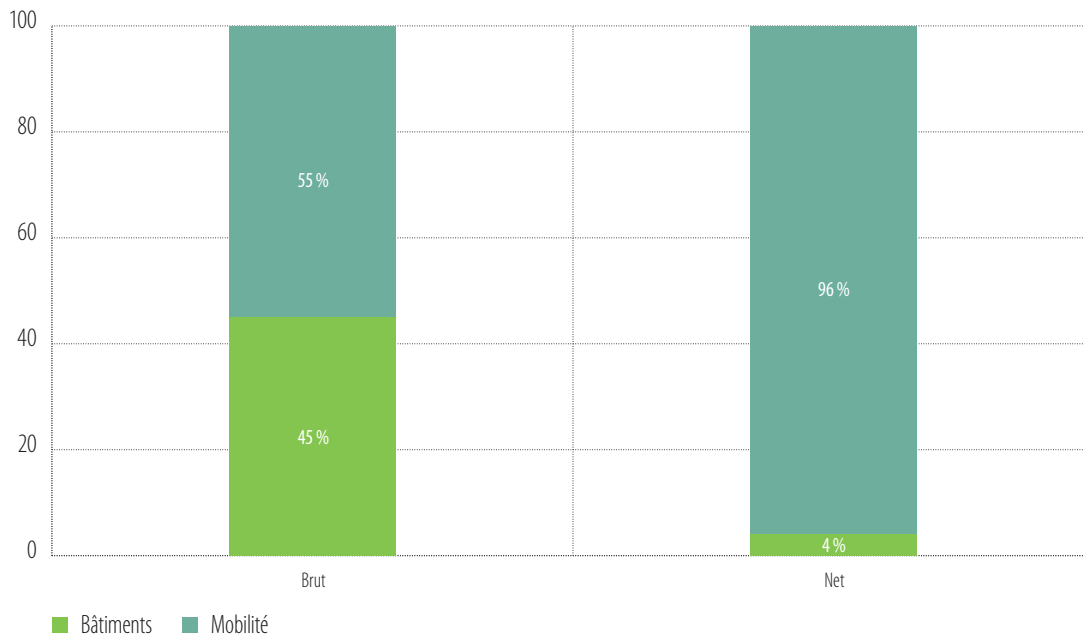


Figure 4 : Ventilation en pourcentage des émissions nettes et brutes (t. éq. CO<sub>2</sub>)

## 2.2. ÉMISSIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

	Distance parcourue (en milliers de km)	Par rapport à 2020	Émissions nettes (t. éq. CO <sub>2</sub> )	Par rapport à 2020
<b>Mobilité</b>	8 265	-35,5 %	4 199	-27,4 %

Compte tenu du caractère mondial des activités financières du Groupe BEI, les déplacements professionnels font partie intégrante de ses opérations. C'est pourquoi les émissions liées à la mobilité représentent 96 % des émissions nettes totales et 55 % des émissions brutes.

Les déplacements professionnels (aériens et ferroviaires) représentent une part importante des émissions totales brutes et nettes de mobilité et s'élèvent à 31 % et 31,3 % respectivement. Les émissions liées aux déplacements domicile-travail représentent 15 % du total des émissions brutes de mobilité.

**En 2021, pour la deuxième année, le Groupe BEI a estimé l'impact du télétravail de ses agents au cours de la pandémie, grâce à un modèle d'estimation des émissions mis au point par EcoAct. Le travail à domicile relève du poste « Déplacement domicile-travail » au titre de la méthode du protocole sur les GES concernant la catégorie 3, d'où son inclusion dans cette section sur la mobilité. Selon ce modèle, le travail à domicile a représenté 52,1 % des émissions totales brutes liées à la mobilité.**

Les déplacements en voiture de fonction représentent à peine 0,7 % des émissions brutes de mobilité. Les autres sources d'émissions de mobilité ne sont pas significatives, les déplacements en voiture de location et en minibus ne représentant, ensemble, que 0,8 % des émissions brutes de mobilité. Les envois par coursiers représentent 0,8 % seulement des émissions brutes. Toutefois, étant donné que les sociétés de livraison par coursiers compensent leurs émissions, celles-ci sont considérées comme nulles sur une base nette.

Le Groupe BEI a déjà mis en place des politiques visant les classes de voyage, en vue de réduire au minimum les émissions. Selon cette politique, les employés sont tenus d'envisager d'autres solutions aux déplacements, notamment la téléconférence et la visioconférence lorsque cela est compatible avec les intérêts professionnels. À travers des initiatives de sensibilisation, ils sont en outre encouragés à utiliser des moyens de transport durables dans leurs déplacements quotidiens.

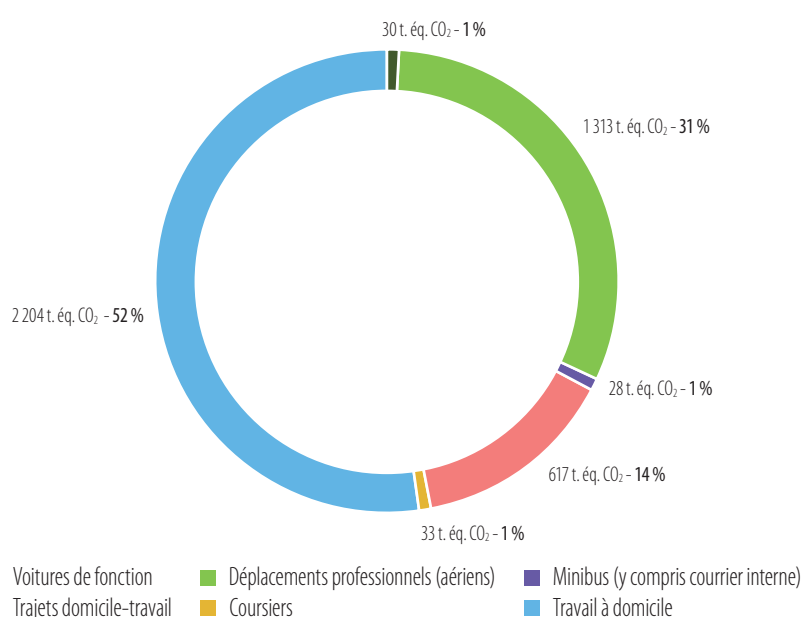


Figure 5 : Ventilation des émissions brutes de mobilité en 2021, par source

### 2.2.1. DÉPLACEMENTS EN AVION

	Distance parcourue (en milliers de km)	Par rapport à 2020	Émissions nettes (t. éq. CO <sub>2</sub> )	Par rapport à 2020
<b>Déplacements en avion</b>	<b>3 753</b>	<b>-57,2 %</b>	<b>1 313</b>	<b>-57,4 %</b>

Les déplacements en avion du personnel du Groupe BEI ont considérablement diminué en 2021 pour atteindre un total de 3,8 millions de kilomètres (en baisse de 57,2 % par rapport à 2020). Les émissions associées au transport aérien ont diminué de 57,4 %. La plus grosse part de cette baisse est liée aux restrictions imposées en 2021 dans le contexte de la pandémie.

La majorité des émissions liées au transport aérien (82,9 %) sont imputables aux vols en classe affaires de plus longue distance. Une proportion plus faible (13,9 %) correspond aux vols de plus courte distance. En revanche, les vols en classe économie premium ne représentent que 3,2 % des émissions liées au transport aérien et les vols en première classe 0,03 % de ces émissions.



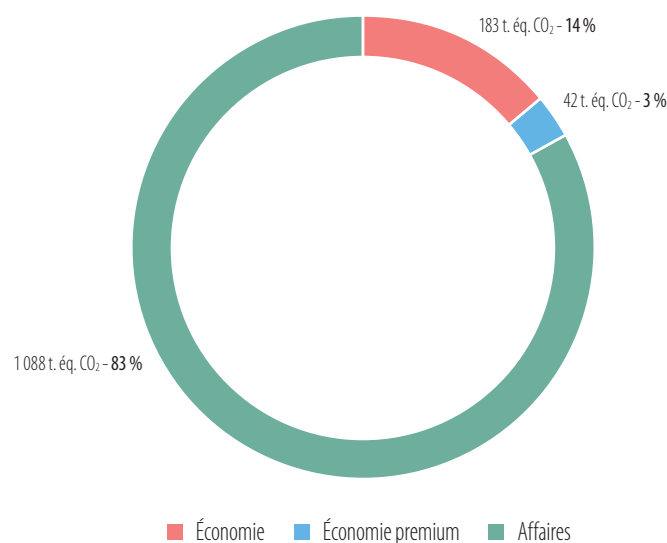


Figure 6 : Émissions dues aux déplacements en avion selon la classe de voyage

## 2.2.2. TRAVAIL À DOMICILE

	% des effectifs (moyenne, 2021)	Par rapport à 2020	Émissions nettes	Par rapport à 2020
<b>Travail à domicile</b>	75 %	+0,42 %	2 204 t. éq. CO <sub>2</sub>	+17,5 %

À noter : depuis le début de la pandémie de COVID-19, certains bâtiments du Groupe BEI sont restés fermés longtemps pendant les périodes de confinement.

En 2021, 75 % des agents du Groupe BEI travaillaient depuis leur domicile. D'après le modèle de calcul des émissions utilisé, ce télétravail a généré 2 204 t. éq. CO<sub>2</sub> en 2021. Cette valeur est obtenue à partir du pourcentage d'employés du Groupe BEI ayant travaillé à domicile tous les mois, pendant toute l'année concernée par le rapport.

Nous avons appliqué les estimations de consommation moyenne d'énergie élaborées par le ministère luxembourgeois de l'Environnement pour obtenir un calcul aussi précis que possible. Les calculs du Groupe BEI vont s'affiner concernant la période de la pandémie et, le cas échéant, au-delà de celle-ci, en fonction des décisions qui seront prises en matière de télétravail. De plus amples informations sur la méthode de calcul utilisée pour le travail à domicile se trouvent à l'annexe II.

## 2.2.3. DÉPLACEMENTS EN VOITURE

	Distance parcourue (en milliers de km)	Par rapport à 2020	Émissions nettes	Par rapport à 2020
<b>Trajets en voiture</b>	4 129	+20,4 %	708 t. éq. CO <sub>2</sub>	+20,4 %
<b>Voitures de fonction</b>	286	+30,6 %	30 t. éq. CO <sub>2</sub>	-6,3 %
<b>Voitures de location</b>	29	-49,1 %	6 t. éq. CO <sub>2</sub>	-53,8 %

En raison de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restriction des déplacements et une baisse du taux d'occupation des bâtiments, la consommation opérationnelle et les émissions peuvent avoir diminué. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

Les déplacements en voiture, qui englobent les trajets domicile-travail, les trajets en voitures de fonction et en voitures de location, constituent la troisième source d'émissions la plus importante liées à la mobilité, derrière les déplacements en avion et le travail à domicile. Les véhicules de ce type représentent, s'agissant du Groupe BEI, 15 % des émissions totales brutes liées à la mobilité et 16 % de ses émissions totales nettes, dont la plupart sont liées aux trajets domicile-travail du personnel. **Les émissions liées aux déplacements domicile-travail ont augmenté de 20 % en 2021, la plus grande part de cette hausse étant liée au retour partiel au bureau au cours de certaines périodes de 2021.**

Le Groupe BEI s'efforce d'inclure toujours plus de données et de renforcer la transparence de ses publications lorsque cela est possible. L'année 2021 est la sixième pour laquelle ont été incluses les émissions engendrées par les voitures de location utilisées pour les déplacements professionnels. Bien que ces émissions ne représentent qu'une faible part des émissions nettes globales, leur prise en considération donne un aperçu plus complet des émissions produites lors des déplacements en voiture. Le Groupe BEI continue de collaborer avec ses fournisseurs afin d'améliorer la qualité des données qui lui parviennent et consigne les distances parcourues par les voitures diesel et essence sans se limiter aux seules considérations liées aux dépenses.

## 2.2.4. AUTRES ÉMISSIONS LIÉES À LA MOBILITÉ

	Consommation	Par rapport à 2020	Émissions brutes	Par rapport à 2020
<b>Coursiers<sup>8</sup></b>	6 849 envois	-10,4 %	33 t. éq. CO <sub>2</sub>	-10,8 %
<b>Minibus</b>	57 milliers de km	+62,9 %	28 t. éq. CO <sub>2</sub>	+64,7 %
<b>Train</b>	10 milliers de km	-96,7 %	0 t. éq. CO <sub>2</sub>	-100 %

Les autres émissions liées à la mobilité (minibus et train) ne représentent que 0,7 % des émissions brutes et des émissions nettes. Les déplacements ferroviaires du personnel du Groupe BEI ont considérablement diminué en 2021 (moins 96,7 % par rapport à 2020) pour atteindre un total de 10 000 kilomètres, entraînant une baisse de 96,7 % des émissions correspondantes qui sont passées de 1,5 t. éq. CO<sub>2</sub> en 2020 à 0,05 t. éq. CO<sub>2</sub> en 2021. Cependant, les trajets en minibus ont augmenté de 62,9 % en 2021 pour atteindre 57 000 kilomètres, entraînant une augmentation de 64,7 % des émissions correspondantes. Les envois par coursiers ont augmenté en 2021 par rapport à 2020, mais ces envois sont compensés et traités comme des émissions nettes nulles.

## 2.2.5. SÉJOURS À L'HÔTEL

	Consommation	Par rapport à 2020	Émissions brutes	Par rapport à 2020
<b>Séjours à l'hôtel<sup>9</sup></b>	3 117	-14,9 %	90 t. éq. CO <sub>2</sub>	-62,8 %

En 2019, le Groupe BEI a commencé à calculer et à rendre compte en interne des séjours effectués à l'hôtel ; il a continué de le faire en 2020 et en 2021 alors que l'impact de la pandémie apparaissait de plus en plus évident. Les séjours dans les hôtels et leurs émissions ont cependant été exclus des totaux de l'empreinte carbone en 2020 et en 2021, mais ils pourront être réintégrés plus tard lorsque nous déciderons du périmètre des rapports concernant notre empreinte et fixerons nos nouveaux objectifs d'émissions à partir de 2022.

## 2.2.6. MODIFICATIONS APPORTÉES AU CALCUL DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

En 2020, les moyens d'améliorer les méthodes de calcul de nos principales sources d'émissions ont été étudiés. **Au cours de la même année, la méthode a été changée en faveur d'un outil mis au point par EcoAct pour calculer les émissions liées aux déplacements domicile-travail ; cet outil a continué d'être utilisé en 2021, car le décompte des places de stationnement a nettement perdu de sa pertinence en raison de la pandémie.**

<sup>8</sup> Les envois par coursiers sont compensés et traités comme des émissions nettes nulles.

<sup>9</sup> Les séjours à l'hôtel ne sont pas inclus dans l'empreinte carbone totale de la BEI mais sont signalés par souci de transparence.

Cet outil d'estimation des émissions liées aux déplacements domicile-travail utilise le nombre d'équivalents temps plein (ETP) du Groupe BEI pour calculer la distance annuelle parcourue par les salariés au moyen de différents modes de transport. Des hypothèses ont ainsi été formulées sur la proportion de trajets effectués en voiture, en bus, en train et en tram/métro à partir des données de transport fournies par la Commission européenne. Le facteur d'émission correspondant à chaque mode de transport a ensuite été appliqué pour calculer les émissions totales.

### 2.2.7. PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS LIÉES AU TRAVAIL À DOMICILE

La pandémie a nécessité la mise en place d'un régime de télétravail pour la majeure partie des années 2020 et 2021. Ce changement de régime de travail a mis en lumière combien il importait de calculer les émissions liées au travail à domicile. En conséquence, pour la deuxième fois, les émissions liées au télétravail ont été calculées et intégrées dans les émissions de gaz à effet de serre du Groupe BEI pour l'année 2021. Pour cela, nous avons utilisé la méthode décrite dans un livre blanc rédigé par EcoAct en partenariat avec Lloyds Banking Group et NatWest Group. De plus amples informations sur la méthode de calcul, ainsi que le lien vers ce livre blanc, se trouvent à l'annexe II.

## 2.3. ÉMISSIONS ATTRIBUABLES AUX BÂTIMENTS

« L'approvisionnement énergétique des bâtiments du Groupe BEI est désormais intégralement issu de sources entièrement renouvelables. »

Près de la moitié (45,1 %) des émissions brutes du Groupe BEI sont engendrées par une utilisation d'énergie liée aux bâtiments. La consommation d'électricité (68,2 %) et la vapeur achetée (24,8 %) en représentent la plus grande part. Depuis 2009, toute l'électricité achetée par le Groupe BEI est issue de sources renouvelables couvertes par des garanties d'origine verte et est donc considérée comme n'émettant aucune émission nette.

La consommation d'électricité dans les bâtiments est la plus importante source d'émissions du Groupe BEI et celle sur laquelle il peut avoir le plus d'influence. Les émissions provenant d'autres sources de consommation liées aux bâtiments, y compris la vapeur, le gaz naturel, le papier, l'eau, les déchets et les centres de données, sont relativement modestes et ne représentent que 14,3 % des émissions brutes totales.

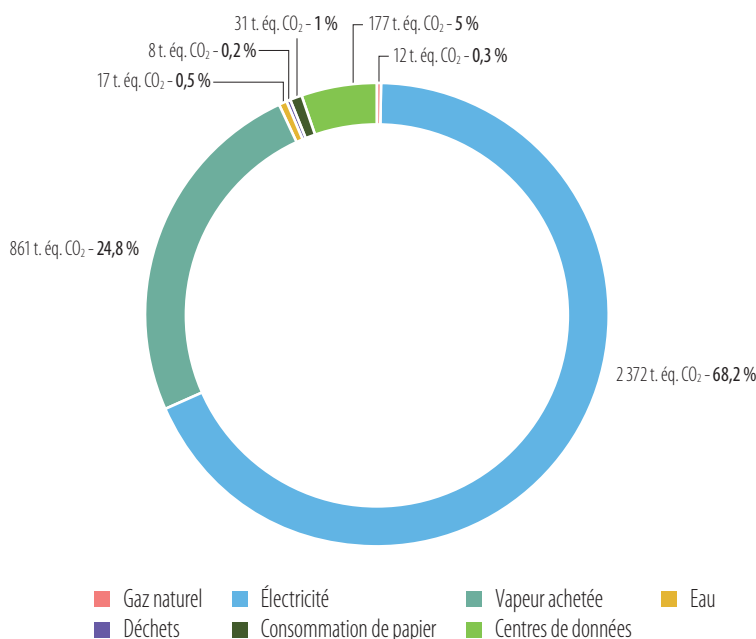


Figure 7 : Ventilation des émissions brutes attribuables aux bâtiments, par source (t. éq. CO<sub>2</sub>)

### 2.3.1. ÉLECTRICITÉ DANS LES BUREAUX

	Consommation	Par rapport à 2020	Émissions brutes	Par rapport à 2020
<b>Électricité</b>	17 126 MWh	+1,1 %	2 372 t. éq. CO <sub>2</sub>	-11,8 %

La consommation d'électricité dans les locaux de la BEI a augmenté de 1,1 % en 2021, principalement en raison des hausses enregistrées dans les bâtiments IAK, LHO et EKI.

Bâtiment	2020	2021	Variation
WKI	7 189	6 610	-8,1 %
EKI	4 178	4 639	+11 %
IAK	1 659	2 047	+23,4 %
PKI	1 497	1 550	+3,5 %
BLB	1 027	972	-5,4 %
LHO	1 150	1 284	+11,7 %
BKI	185	4	-97,6 %
Crèche	51	19	-62 %
SKI	0	0	0 %
<b>Total<sup>10</sup></b>	<b>16 935</b>	<b>17 126</b>	<b>+1,1 %</b>

Tableau 1 : Consommation d'électricité par bâtiment (MWh)

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, certains bâtiments du Groupe BEI sont restés fermés longtemps pendant les périodes de confinement. Les bâtiments restés ouverts étaient intégralement approvisionnés en air frais, tandis que le système de ventilation fonctionnait 24 h/24 et 7 j/7 et que le module de récupération était éteint. Ce mode de fonctionnement a eu une incidence significative sur la consommation globale d'énergie, en faussant la tendance à la baisse qu'affichait notre consommation d'énergie. Ces baisses n'altèrent en rien l'engagement de la Banque de réduire en permanence son empreinte environnementale.

### 2.3.2. VAPEUR ACHETÉE

	Consommation	Par rapport à 2020	Émissions brutes	Par rapport à 2020
<b>Vapeur achetée</b>	19 278 MWh	+17,9 %	861 t. éq. CO <sub>2</sub>	+17,8 %

La vapeur achetée qui alimente le système de chauffage est la deuxième source d'émissions attribuables aux bâtiments, représentant 861 t. éq. CO<sub>2</sub> d'émissions brutes (soit 25 %) en 2021.

### 2.3.3. AUTRES ÉMISSIONS ATTRIBUABLES AUX BÂTIMENTS

	Consommation	Par rapport à 2020	Émissions nettes	Par rapport à 2020
<b>Papier</b>	39 tonnes	-17 %	31 t. éq. CO <sub>2</sub>	-16,2 %
<b>Eau</b>	39 308 Ml <sup>11</sup>	-8,5 %	17 t. éq. CO <sub>2</sub>	-62,2 %
<b>Gaz naturel</b>	63 MWh	+10,5 %	12 t. éq. CO <sub>2</sub>	+20 %
<b>Déchets</b>	539 tonnes	+38,9 %	8 t. éq. CO <sub>2</sub>	+33,3 %

<sup>10</sup> Les totaux sont arrondis, ce qui explique la différence avec la somme de la consommation de chaque bâtiment.

<sup>11</sup> Depuis 2020, la consommation d'eau est exprimée en Ml (et non plus en m<sup>3</sup>) conformément aux exigences de l'organisation Global Reporting Initiative.

Le papier est le premier contributeur aux autres émissions nettes imputables aux bâtiments (45 %), tandis que les déchets, l'eau et le gaz naturel combinés sont responsables des 55 % restants. Le Groupe BEI continue de recenser les initiatives pour améliorer les informations qu'il rend publiques et réduire sa consommation.

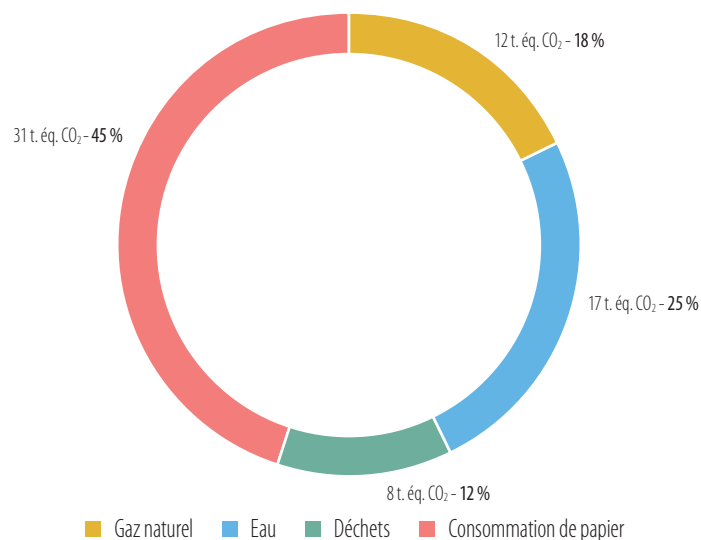


Figure 8 : Ventilation des autres émissions nettes attribuables aux bâtiments, par source

### 2.3.4. CENTRES DE DONNÉES

Les émissions imputables aux centres de données relèvent de la catégorie 3, car les centres de données ne sont ni détenus ni exploités par le Groupe BEI mais hébergent des données liées aux activités du Groupe. Cette année, la consommation totale d'électricité liée aux centres de données a augmenté de 16,5 % et les émissions brutes de 16,4 %. Cette hausse de la consommation s'explique par l'inclusion, fin 2020, d'un nouveau centre de données de plus grande capacité.

L'énergie consommée dans les centres de données du Groupe BEI est exclusivement issue de source hydroélectrique ; partant, les émissions liées à l'utilisation des centres de données sont déduites et considérées comme nulles dans les émissions nettes de catégorie 3.

### 2.3.5. PAPIER

Le Groupe BEI a introduit ces dernières années plusieurs mesures visant à réduire la consommation de papier : le Groupe n'a plus d'imprimantes locales depuis cinq ans, utilise la solution d'impression « FollowMe », qui envoie les tâches vers une file d'impression ou un périphérique partagé et les tâches sont automatiquement supprimées si elles n'ont pas été imprimées dans un délai de 24 heures. Bien que les impressions se fassent à 67 % en mode recto, contre 33 % pour le mode recto verso, la consommation globale de papier en 2021 a diminué de 17 %, ce qui se traduit par une diminution de 16 % des émissions connexes.

### 2.3.6. EAU

La consommation globale d'eau dans les locaux a diminué de 3 600 m<sup>3</sup> (3,6 MI), ce qui représente une baisse de 8,5 % par rapport à l'année 2020. Le télétravail des agents du Groupe BEI pendant la plus grande partie de l'année est la principale raison qui explique la consommation relativement faible d'eau en 2021. En outre, le facteur d'émission appliqué à l'eau a nettement baissé, du fait que l'organisme concerné a actualisé les données sous-jacentes au processus de calcul du facteur d'émission.

### 2.3.7. GAZ NATUREL

Sur tous les bâtiments du campus, seul un site a consommé une petite quantité de gaz naturel, en raison de la présence de chaudières dans la crèche. Alors que le bâtiment était inoccupé, la consommation a légèrement augmenté cette année, passant de 57 164 kWh à 63 241 kWh. Cependant, par devoir de précaution, un niveau minimum de chauffage a été maintenu dans le bâtiment.

### 2.3.8. DÉCHETS

En 2018, la méthode de collecte des données sur les déchets a été améliorée afin qu'elle fasse ressortir les volumes de déchets générés par chaque bâtiment individuel plutôt que de faire simplement état des volumes totaux pour l'ensemble du campus.

Le volume total des déchets éliminés, y compris les déchets dangereux et les déchets d'équipements électriques et électroniques, a augmenté de 39 % en 2021.

Type	Traitement	Volume (en tonnes)	t. éq. CO <sub>2</sub>
Déchets mixtes	Incinération	179,5	3,8
Déchets organiques	Compost	136,5	1,2
Papier	Recyclage	70,6	1,4
Verre	Recyclage	23,8	0,5
Plastique	Recyclage	6,2	0,1
Métal	Recyclage	8	0
Bois	Recyclage	43,4	0,9
<b>Total</b>		<b>467,9</b>	<b>8</b>
<i>Déchets dangereux, déchets d'équipements électriques et électroniques et déchets de construction</i>		70,8	s.o.

Tableau 2 : Émissions liées aux déchets et données sur les activités

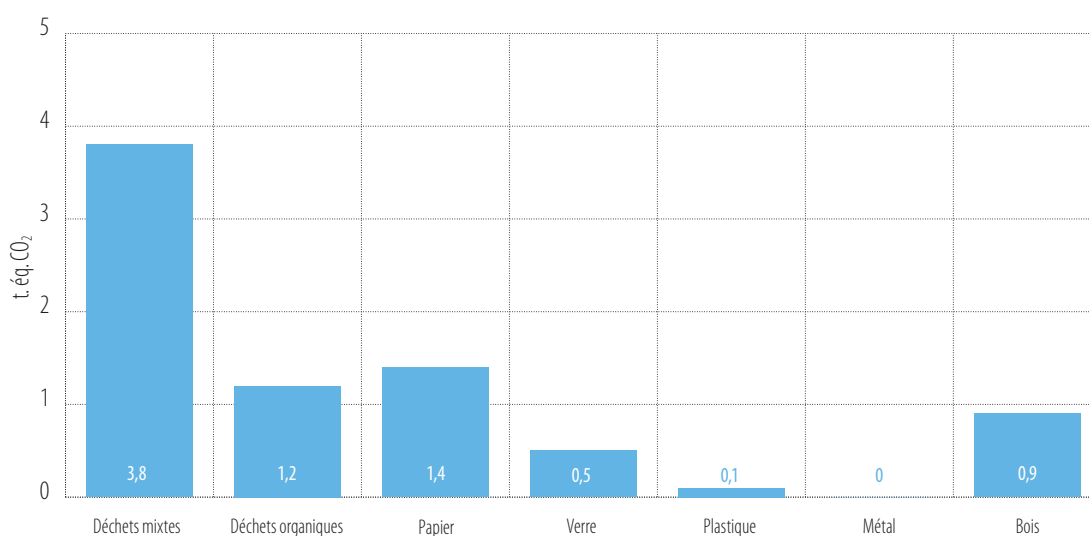


Figure 9 : Émissions totales par type de déchets (t. éq. CO<sub>2</sub>)

## ÉTUDE DE CAS : Renforcer le recyclage au sein du Groupe BEI

Recycler est un acte du quotidien. En nous appuyant, en interne, sur notre nouveau programme Climat, nous ambitionnons d'en faire davantage en mettant en œuvre des solutions innovantes en faveur de la circularité (grâce à la [ré]utilisation efficace des ressources, des matériaux et des produits). Notre objectif est de mettre l'accent non plus sur la gestion des déchets mais sur la gestion des ressources et l'écoconception. Comment ? En réduisant nos déchets, en renforçant nos efforts de recyclage et en encourageant le réemploi, et ce, de façon systématique !

Dans un premier temps, nous introduisons trois nouvelles initiatives :

### Offrir une seconde vie à nos essuie-mains en papier

Savez-vous combien d'essuie-mains en papier sont utilisés chaque année dans les locaux de la BEI ? Réponse : plus de 11 millions, qui engendrent 27,3 tonnes de déchets, un chiffre impressionnant. Après avoir cherché des solutions dernier cri pour promouvoir le recyclage et l'économie circulaire, nous avons le plaisir de présenter ici une nouvelle initiative appelée Tork PaperCircle®, qui nous permettra de **réduire le volume global de nos déchets résiduels de 12 %**. Nous serons ainsi la première organisation, à Luxembourg, à introduire cette solution innovante.

#### Comment est-ce que cela fonctionne ?

Pour vous, en tant qu'utilisateur des installations sanitaires, les changements seront limités. De nouveaux essuie-mains en papier remplaceront les serviettes existantes, ils afficheront la même qualité et tous devront désormais être jetés dans des poubelles dédiées placées dans les installations sanitaires. Le contenu de ces poubelles spécifiques sera ensuite collecté par les agents d'entretien et envoyé dans l'une des usines de papier Essity, en Allemagne ou aux Pays-Bas, pour y être recyclé afin d'offrir une seconde vie à ces déchets en les transformant en nouveaux produits en papier.

### Introduire des bacs collectifs pour tous

Afin de réduire nos déchets et d'améliorer la façon dont nous trions nos déchets de bureau, des bacs collectifs ont remplacé, fin 2021, les poubelles individuelles présentes dans les bureaux.

#### Pourquoi ce changement ?

L'installation de bacs spécifiques de recyclage collectif des déchets dans les espaces communs de la Banque (tels que les « coins café ») facilite le tri des déchets. La couleur de chaque bac indique le type de déchet auquel il est destiné : jaune pour les éléments recyclables, gris pour les déchets résiduels, bleu pour le papier et violet pour les batteries usagées. S'agissant des déchets organiques et du verre, vous pouvez les déposer sur les chariots entreposés dans les coins café ou dans les bacs spécifiques présents dans les cafétérias. Une signalisation prévue à tous les étages vous guide vers les bacs collectifs les plus proches.

### Bienvenue au projet MéGO

Les mégots de cigarettes sont l'un des pollueurs cachés dans notre environnement, car ils mettent jusqu'à 15 ans pour devenir biodégradables. Si, dans l'intervalle, ils entrent en contact avec une source d'eau, ils finiront par polluer 500 litres d'eau. Figurez-vous que les mégots de cigarette représentent actuellement plus de 40 % des déchets parsemés en mer Méditerranée ! Par l'intermédiaire de SODEXO et en coopération avec SHIME, une société luxembourgeoise spécialisée dans le développement durable, nous avons lancé le projet MéGO, afin d'améliorer la collecte des mégots de cigarettes dans les zones fumeurs gérées directement par la BEI et pour introduire un nouveau flux de déchets sous le signe de l'économie circulaire.

#### Comment est-ce que cela fonctionne ?

De nouveaux cendriers arborant distinctement le logo MéGO ont été placés dans quatre zones fumeurs afin de collecter les mégots de cigarettes. Une fois par mois, les mégots seront ramassés pour être ensuite soumis au processus du recyclage. La première étape consiste à extraire, en toute sécurité, toutes les particules polluantes (nicotine, métaux lourds et autres substances chimiques). La deuxième consiste à recycler toutes les particules de plastique, notamment l'acétate de cellulose que contiennent les filtres des cigarettes. Un jour, vous verrez peut-être même un élément de mobilier, dans un espace public, composé à partir de ces mégots collectés à la BEI, car le plastique recyclé est envoyé dans une usine située en Bretagne (France) qui produit ce type de meubles !

# 3. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

## 3.1. ÉMISSIONS PAR CATÉGORIE (T. ÉQ. CO<sub>2</sub>)

	Source d'émissions	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Catégorie 1	Gaz naturel	12	10	20	24	28	28	24	0	297	399	433	329	464	743	833	
	Voitures de fonction	30	32	58	51	62	70	58	69	75	96	103	112	107	99	100	
Catégorie 2	Électricité	2 372	2 689	3 495	4 226	5 344	5 245	5 717	5 693	6 765	6 876	7 061	7 111	7 367	7 454	6 085	
	Vapeur achetée	861	731	653	660	743	798	421	354	485	459	390	502	490	374	249	
	Air froid														29	32	
Catégorie 3	Déplacements professionnels (aériens et ferroviaires)	1 313	3 084	18 228	18 905	17 736	15 972	14 724	13 677	11 163	9 168	12 131	11 413	10 858	13 489	12 407	
	Minibus (y compris courrier interne)	28	17	54	60	46	38	32	27	56	52	141	130	130	270	270	
	Trajets domicile-travail	617	758	2 755	2 838	2 874	2 735	2 638	2 701	2 042	6 190	6 369	6 369	4 407	4 363	3 749	
	Coursiers	33	37	61	62	72	74	70	70	70							
	Voitures de location	6	13	58	52	45	92										
	Eau	17	45	69	70	62	58	50	47	50							
	Déchets	8	6	15	17	10	11	11	13	10	-6	-2	-4	0	-1	0	
	Consommation de papier	31	37	98	130	109	107	105	73	106	83	115	146	120	227	200	
	Centres de données	177	152	139	189	277	290	405	422								
	Travail à domicile	2 204	1 876														
	Totaux	Total Catégorie 1	41	42	78	75	91	98	82	69	372	495	536	441	570	842	933
		Total Catégorie 2	3 232	3 420	4 148	4 886	6 087	6 042	6 137	6 047	7 249	7 335	7 451	7 613	7 857	7 857	6 366
Total Catégorie 3		4 434	6 025	21 476	22 319	21 231	19 375	18 035	17 030	13 496	15 488	18 755	18 055	15 515	18 348	16 626	
Émissions brutes totales		7 708	9 487	25 702	27 280	27 408	25 515	24 254	23 146	21 118	23 317	26 741	26 109	23 943	27 047	23 926	
Électricité (tarif vert)		-2 549	-2 841	-3 634	-4 226	-5 344	-5 245	-5 717	-5 693	-6 765	-6 876	-7 061	-7 111	-7 367	-7 392	-5 993	
Vapeur achetée (biomasse)		-770	-651	-574	-577												
Coursiers		-33	-37	-61	-62	-72	-74	-70	-70	-70	0	0	0	0	0	0	
Émissions nettes totales		4 356	5 958	21 434	22 415	21 993	20 197	18 468	17 383	14 283	16 441	19 681	18 998	16 576	19 656	17 932	
Variation annuelle		-27%	-72,2%	-4,4%	1,9%	8,9%	9,4%	6,2%	21,7%	-13,1%	-16,5%	3,6%	14,6%	-15,7%	9,6%		
Intensité		Employés	4 412	4 092	3 964	3 896	3 682	3 290	2 913	2 556	2 369	2 185	2 175	2 079	1 906	1 769	1 501
	Émissions nettes par employé	0,99	1,46	5,41	5,75	5,97	6,14	6,34	6,8	6,03	7,52	9,05	9,14	8,7	11,11	11,95	

Tableau 3 : Historique des émissions du Groupe BEI par catégorie



## 3.2. ÉMISSIONS NETTES PAR TYPE

Afin d'offrir davantage de visibilité sur le bilan carbone du Groupe BEI, ce rapport rend compte de diverses intensités d'émissions par employé afin de montrer que, si l'empreinte carbone du Groupe BEI a augmenté en valeur absolue, une telle hausse s'explique par l'importante croissance de ses activités au cours des dix dernières années. Cependant, si l'on examine l'intensité des émissions par employé, l'impact relatif du Groupe BEI a nettement diminué par rapport aux valeurs de 2007 et de 2018, l'année de référence ; de plus, la BEI dépasse largement son objectif annoncé de réduction des émissions relatives à 30 % d'ici 2025, par rapport à l'année de référence.

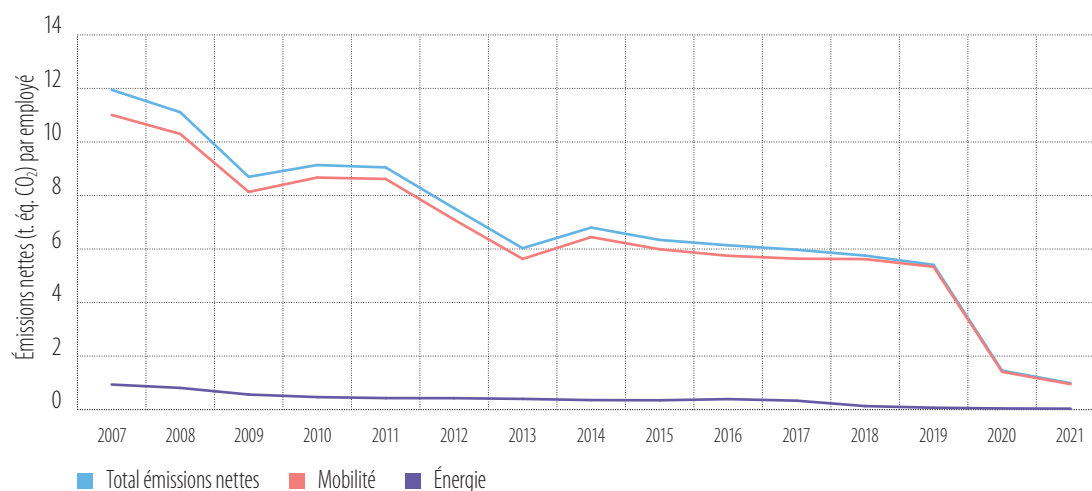


Figure 10 : Intensités d'émissions nettes (t. éq. CO<sub>2</sub>) par employé : mobilité et énergie

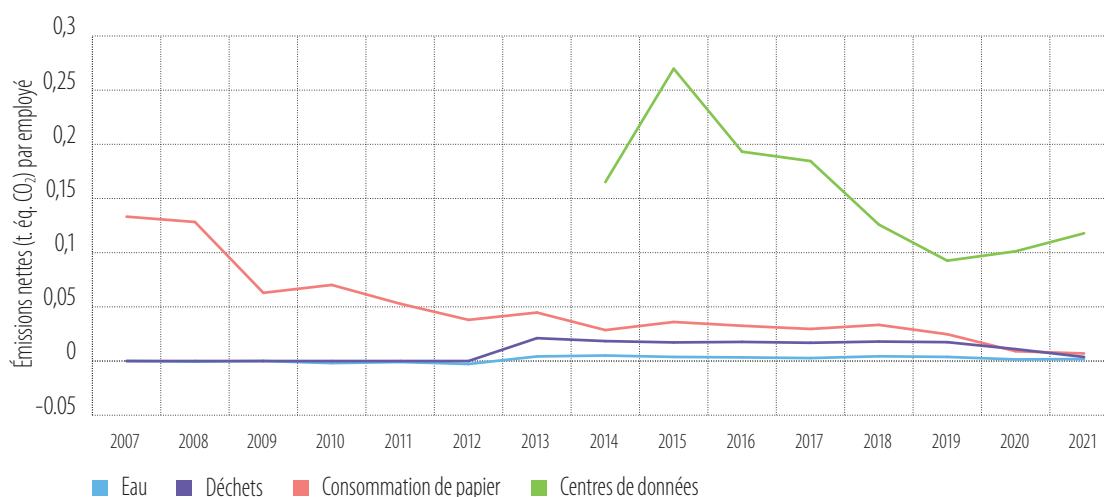


Figure 11 : Intensités d'émissions nettes (t. éq. CO<sub>2</sub>) par employé : autres sources d'émissions attribuables aux bâtiments

À l'instar d'autres organisations de services financiers et professionnels, les émissions du Groupe BEI attribuables aux bâtiments se limitent à la consommation d'énergie dans les locaux et le principal facteur déterminant de son empreinte globale est la mobilité. Pour les prochains rapports, le Groupe BEI a l'intention d'explorer d'autres moyens de contextualiser son empreinte carbone afin de mieux évaluer sa performance. Le Groupe BEI tentera d'introduire des mesures supplémentaires pouvant être utilisées pour évaluer sa performance environnementale et privilégiera la mise en œuvre d'initiatives permettant d'éviter, d'atténuer ou de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

# ANNEXE I : PÉRIMÈTRES ORGANISATIONNEL ET OPÉRATIONNEL

## PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL

Le périmètre organisationnel détermine les activités et les opérations qui sont constitutives de l'entreprise pour comptabiliser et déclarer les émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises peuvent choisir de déclarer soit les émissions attribuables aux opérations sur lesquelles elles exercent un contrôle financier ou opérationnel (approche du contrôle), soit les émissions liées aux opérations en fonction de la part de capital qu'elles y détiennent (approche de la participation au capital).

Le Groupe BEI définit son empreinte carbone à travers l'approche du contrôle opérationnel. À ce titre, il inclut les activités du siège social du Groupe dans le quartier du Kirchberg de la ville de Luxembourg, qui compte plusieurs bâtiments et une crèche. Les bureaux extérieurs n'ont pas été comptabilisés en raison de leur petite taille. Il est considéré que l'impact de ces bureaux devrait être négligeable. Des efforts supplémentaires seront néanmoins réalisés dans les prochaines années pour mesurer l'impact environnemental des bureaux de représentation à l'international.

## PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL

Le périmètre opérationnel est défini en identifiant les émissions liées aux opérations, qui sont ensuite classées entre émissions directes et indirectes. Les entreprises choisissent le périmètre de comptabilisation et de déclaration des émissions indirectes.

Elles s'appuient sur les définitions suivantes :

### Émissions directes de gaz à effet de serre

- **Catégorie 1** : émissions rejetées directement dans l'atmosphère à partir de sources détenues ou contrôlées par l'entité présentant le rapport.

### Émissions indirectes de gaz à effet de serre

Émissions indirectes découlant des activités d'une organisation utilisant des sources détenues ou contrôlées par une autre entité. Celles-ci sont classées comme suit :

- **Catégorie 2** : émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de froid achetés.
- **Catégorie 3** : émissions indirectes de gaz à effet de serre issues d'autres activités. Une norme détaillée définit les règles applicables à 15 catégories d'émissions relevant de la catégorie 3<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Pour de plus amples détails, se reporter à la figure 12 — Périmètres organisationnel et opérationnel du Groupe BEI, ci-dessous.

Le périmètre opérationnel, dans le rapport sur l’empreinte carbone de la BEI, comprend les éléments suivants :

- **Catégorie 1** : gaz naturel brûlé dans les chaudières pour chauffer les bâtiments du Groupe BEI et utilisé dans la centrale de cogénération pour la production de chaleur et d’électricité, et carburant utilisé pour les véhicules appartenant au Groupe. Il n’y a aucune émission fugitive à déclarer car les systèmes de climatisation utilisent de l’ammoniac.
- **Catégorie 2** : achat d’électricité du réseau (tarifs verts) et de vapeur pour alimenter les bâtiments du Groupe (éclairage, climatisation, faible puissance, ascenseurs, etc.).
- **Catégorie 3** : carburant et électricité utilisés par les opérateurs de transport aérien et ferroviaire pour les déplacements professionnels du Groupe BEI, par le service externalisé de minibus qui assure la navette entre les bâtiments du campus de Luxembourg, et par les véhicules privés des employés pour les trajets domicile-travail ; émissions découlant des activités liées à la gestion des déchets, notamment l’incinération ou le recyclage des déchets générés par le Groupe ; émissions liées à la consommation d’énergie dans les centres de données externes qui stockent les données du Groupe ; émissions générées par la production de papier acheté par le Groupe BEI.

Dans un souci d’amélioration continue, le Groupe BEI revoit chaque année le périmètre de son empreinte et cherche régulièrement à étoffer le contenu de ses rapports, notamment pour ce qui concerne les émissions de la catégorie 3.

En 2021, le Groupe BEI a continué à établir des rapports en interne tous les trimestres. Pour l’avenir, le Groupe BEI continuera d’examiner plus avant les moyens, dans la mesure du possible, d’élargir les aspects étudiés dans ses rapports, de manière à inclure par exemple les émissions liées à la restauration et aux événements, celles produites par les bureaux extérieurs situés en Europe, celles liées aux déplacements professionnels en vue d’assister à des conférences, et les émissions indirectes résultant des campagnes de recrutement. Les émissions engendrées par les bureaux extérieurs, en dehors des locaux principaux de la BEI à Luxembourg, pourront également être comptabilisées, le cas échéant.

## PÉRIODE CONSIDÉRÉE

La période qui fait l’objet du présent rapport est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021.

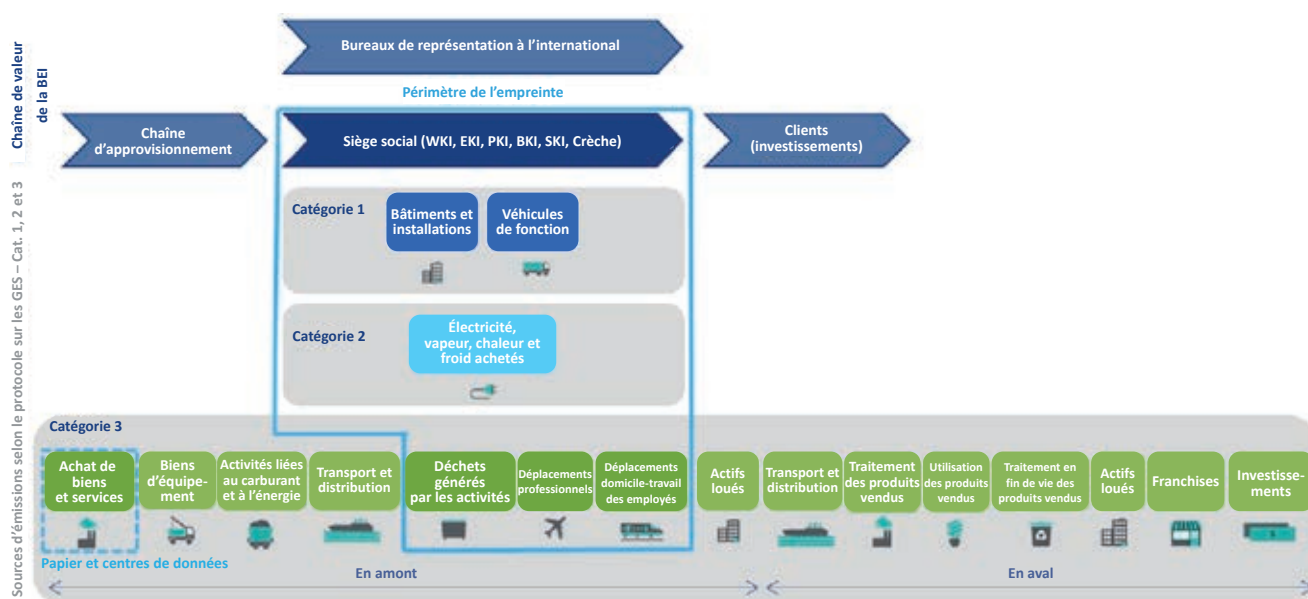


Figure 12 : Périmètres organisationnel et opérationnel du Groupe BEI

# ANNEXE II : MÉTHODOLOGIE

L'analyse de l'empreinte carbone du Groupe BEI effectuée en 2021 respecte le protocole sur les gaz à effet de serre établi par le World Resources Institute (WRI - Institut des ressources mondiales), conformément à l'approche adoptée en 2018. Ce protocole est reconnu comme l'outil de comptabilisation international le plus largement utilisé par les autorités et les dirigeants d'entreprise aux fins de la compréhension, de la quantification et de la gestion des émissions de gaz à effet de serre. Cette norme internationale est utilisée par un large éventail d'organisations des secteurs public et privé, notamment dans le secteur bancaire, et est considérée par beaucoup comme relevant des meilleures pratiques.

Pour constituer l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, nous avons répertorié les principales sources de ces émissions, collecté des données sur les activités auprès des services concernés du Groupe et appliqué des facteurs d'émission afin de calculer les émissions émanant de chaque source. Ces données ont ensuite été cumulées pour constituer l'empreinte carbone totale du Groupe BEI. Les sections suivantes exposent la procédure suivie de manière détaillée.

## SOURCES D'ÉMISSIONS ET DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS

Les données sur les activités constituent une mesure quantitative des activités qui engendrent des émissions de gaz à effet de serre. Le tableau ci-dessous présente les données de l'activité fournies par le Groupe BEI pour chaque source d'émissions. Il s'agit principalement de données primaires, comme la quantité de gaz naturel utilisée pour le chauffage ou la distance parcourue lors de déplacements en avion. Les données relatives aux trajets domicile-travail et au travail à domicile ont toutefois été calculées à partir d'un modèle d'estimation élaboré par EcoAct. Les données sur les activités sont également utilisées comme indicateurs d'impact sur l'environnement, conformément aux exigences de l'organisation GRI (Global Reporting Initiative).

Catégorie	Source d'émissions	Unité	Résolution
<b>Catégorie 1</b>	Gaz naturel pour le chauffage	kWh	Mensuel, par site
	Véhicules appartenant au Groupe	km	Mensuel, par véhicule
<b>Catégorie 2</b>	Électricité achetée	kWh	Mensuel, par site
	Vapeur achetée	kWh	Mensuel, par site
<b>Catégorie 3</b>	Déplacements professionnels – Avion	Passager-km	Trimestriel, par voyage, y compris classe et distance
	Déplacements professionnels – Train	Passager-km	Trimestriel, par voyage, y compris classe et distance
	Service externalisé de minibus	Litres	Distance trimestrielle et consommation de carburant
	Déplacements domicile-travail des employés	ETP <sup>13</sup>	Modèle d'estimation élaboré par EcoAct
	Coursiers	Envois	Chiffre trimestriel
	Eau	MI	Mensuel, par site
	Déchets	Kg	Mensuel, par site, par type et par méthode d'élimination
	Consommation de papier	Quantité <sup>14</sup>	Mensuel, par format et par type
	Centres de données	kWh	Mensuel, par site
	Location de voitures (depuis 2016)	Km	Semestriel, distance et dépenses par fournisseur
Travail à domicile	ETP	Modèle d'estimation élaboré par EcoAct	

Tableau 4 : Données sur l'activité du Groupe BEI

<sup>13</sup> Le calcul selon ce modèle repose sur la proportion d'employés en ETP au sein du Groupe BEI. Pour de plus amples informations, se reporter à la description de la méthodologie ci-dessous.

<sup>14</sup> La quantité est mesurée au moyen de deux méthodes : nombre de feuilles imprimées (sur les imprimantes du Groupe BEI) et quantité totale de papier (en kg) commandée par la BEI. Des informations supplémentaires sont incluses à la section « Facteurs d'émission ».

## FACTEURS D'ÉMISSION

Les facteurs d'émission sont des coefficients calculés qui relient les émissions de gaz à effet de serre à une mesure d'activité à la source d'émissions. Ils sont utilisés pour convertir les données d'activité en émissions carbone. Dans le prolongement des années précédentes, les facteurs d'émission sont, dans la mesure du possible, exprimés en équivalent-dioxyde de carbone (éq. CO<sub>2</sub>). Ils convertissent l'impact de chacun des six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto, à savoir, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>), en une unité commune de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> selon leur potentiel de réchauffement global (PRG). Le PRG mesure la quantité de chaleur que le gaz concerné retient dans l'atmosphère sur un horizon de temps donné, sur la base des coefficients de PRG à 100 ans du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Tous les facteurs d'émission des combustibles de catégorie 3 incluent les émissions issues de la combustion directe ainsi que les émissions en amont liées à la production de combustibles (exploitation minière, excavation et transport).

Les émissions imputables à l'utilisation du papier sont calculées à partir du poids de papier utilisé. Les données relatives aux imprimantes locales indiquent le nombre de pages imprimées ou photocopiées par format de papier. Ces données sont divisées en volumes d'impression recto et recto verso afin de quantifier le poids de papier que cela représente. Les données relatives au centre de copie indiquent le nombre total de feuilles et le format de papier à partir desquels le poids du papier peut être facilement calculé. La somme des poids de papier est multipliée par un facteur d'émission pour calculer les émissions totales de gaz à effet de serre.

Source d'émissions	Facteur d'émission 2021	Variation par rapp. à 2020	Source des données
Gaz naturel	<b>0,183</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /kWh	-0,55 %	Groupe BEI
Véhicules appartenant au Groupe	<b>0,030 à 0,182</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /km	-31 % <sup>15</sup>	Groupe BEI
Électricité	<b>0,1385</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /kWh	-13 %	Agence internationale de l'énergie (AIE) <sup>16</sup>
Vapeur achetée	<b>0,043</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /kWh (hors émissions brutes de BLB) <b>0,066</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /kWh (BLB)	-	Ville de Luxembourg
Déplacements professionnels – Avion <sup>17</sup>	<b>0,141 à 0,591</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /passager-km	-0,55 %	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2021)
Déplacements professionnels – Train	<b>0,0355</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /passager-km (nat.) <b>0,0045</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /passager-km (internl.)	-4 % (nat.) -9 % (internl.)	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2021)
Service externalisé de minibus	<b>2,78</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /litre	+5 %	Groupe BEI
Déplacements domicile-travail des employés	<b>0,1715</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /km (voiture) <b>0,1023</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /km (bus) <b>0,0355</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /km (train national) <b>0,0281</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /km (métro léger et tramway)	-0,05 % (voiture)	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2021)
Services de coursier	<b>4 830</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /envoi	-	DHL
Eau	<b>0,421</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /m <sup>3</sup>	-60 %	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2021)
Déchets	<b>21,29</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /tonne <b>8,95</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /tonne (Déchets organiques recyclés) <b>0,989</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /tonne (Métal recyclé)	-0,1 % -12 % -2 %	Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2021)
Consommation de papier	<b>794,2</b> kg éq. CO <sub>2</sub> /tonne		Facteurs de conversion du gouvernement du Royaume-Uni pour la présentation des rapports d'entreprises (2021)

Tableau 5 : Variation annuelle des facteurs d'émission par source

<sup>15</sup> Facteur d'émission moyen pour tous les types de véhicules appartenant au Groupe.

<sup>16</sup> Les facteurs internationaux d'émission liés à l'électricité ne sont plus communiqués par le Defra (« Department for Environment, Food and Rural Affairs », le ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du gouvernement britannique), et sont désormais fournis directement par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le travail réalisé ici repose en partie sur les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub> par pays énoncés par l'Agence internationale de l'énergie (© OCDE/AIE 2019), mais le rapport qui en résulte a été préparé par la BEI et ne reflète pas nécessairement l'avis de l'AIE.

<sup>17</sup> Depuis 2015, le Defra publie des facteurs d'émission pour les vols internationaux, mais pas à destination ou en provenance du Royaume-Uni. Auparavant, tous les vols empruntés par le Groupe BEI étaient déclarés comme étant des vols courte distance ou long courrier à destination ou en provenance du Royaume-Uni, indépendamment de la destination. Depuis 2017, les coefficients d'émission des vols internationaux corrects sont appliqués à tous les vols qui ne concernent pas le Royaume-Uni, ce qui permet d'obtenir des données plus précises par classe de voyage. Dans la colonne « Variation par rapp. à 2020 » apparaît la valeur moyenne des coefficients d'émission de tous les vols.

## CALCUL DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre par source a été élaboré en appliquant les facteurs d'émission aux données relatives aux activités pertinentes et en agrégeant les résultats pour calculer, en valeur absolue, l'empreinte carbone du Groupe BEI. L'empreinte relative a également été calculée en intégrant le nombre d'employés. Depuis 2014, le nombre d'employés n'est plus calculé en équivalents temps plein (ETP) ; il correspond désormais au nombre total d'employés sous contrat. Depuis 2019, outre la présentation des résultats cumulés par catégorie, conformément au protocole sur les GES, nous avons également fait la distinction entre les émissions liées à la mobilité et celles liées aux bâtiments, dans un souci de communiquer la part des émissions totales qu'elles représentent.

## MÉTHODOLOGIE RELATIVE AU TRAVAIL À DOMICILE

Une brève description de la méthodologie est donnée ci-dessous. Pour une description détaillée, se reporter au [livre blanc](#)<sup>18</sup>.

Pour calculer les émissions imputables au travail à domicile, il convient de tenir compte de toute l'énergie consommée en lien avec les équipements de bureau (équipements fournis par le Groupe BEI pour le télétravail) et avec le chauffage ou la climatisation à domicile qui n'aurait pas été retenue dans un scénario de travail au bureau. C'est ce que l'on appelle l'énergie supplémentaire. Pour tous les éléments pris en considération, la méthode de calcul du scénario de base a été utilisée. Le scénario de base pour le calcul relatif aux équipements de bureau se fonde sur le chiffre de 100 % des collègues dont on sait qu'ils travaillent à domicile, selon la méthode d'estimation indiquée. Le scénario de base pour le chauffage (gaz naturel, électricité ou autres combustibles) et pour la climatisation (air conditionné, selon les régions) se base sur les besoins typiques en énergie pour le chauffage et la climatisation d'un logement relevés dans le pays concerné.

Pour calculer les émissions imputables au travail à domicile, il convient également de déterminer le nombre d'heures pendant lesquelles l'énergie supplémentaire doit être calculée. Dans le cas présent, le calcul se base sur une semaine de cinq jours et de 40 heures (huit heures/jour). Vingt-huit jours (quatre semaines) de congé annuel ont été déduits de ce calcul de base des heures de travail.

### Équipement fourni par la Banque et utilisé à domicile : Émissions — Scénario de base

L'équipement pris en considération dans le cadre de cette méthode était l'équipement de bureau ordinaire fourni par la Banque afin d'être utilisé à la maison par les employés. Pour le calcul du scénario de base des émissions liées à l'équipement de bureau, il est tenu compte de la consommation d'énergie des ordinateurs portables, des deuxièmes écrans, des imprimantes et de l'éclairage. L'énergie consommée par ces différents types d'appareils varie toutefois considérablement. Pour quantifier la consommation d'énergie des postes de travail, nous nous sommes basés sur une charge moyenne par bureau de 140 Watts pour les appareils en fonctionnement, conformément à la documentation « Guide F : Efficacité énergétique dans les bâtiments (2012) » publiée par l'association Chartered Institution of Building Services Engineers. Pour la consommation liée à l'éclairage pendant les heures de travail à la maison, nous avons appliqué une valeur de 10 Watts tout au long de l'année. Ces hypothèses permettent ensuite de déterminer l'énergie électrique totale utilisée pour l'équipement de bureau à l'aide des équations suivantes :

[A]  $140 \text{ W} * \# \text{ Travail à domicile ETP} * \text{JTpm} / 1\,000 = \text{Poste de travail kWh}$

[B]  $10 \text{ W} * \# \text{ Travail à domicile ETP} * \text{JTpm} / 1\,000 = \text{Éclairage kWh}$

[A] + [B] = Total de l'électricité consommée dans le cadre du travail

Pour calculer les émissions, l'énergie électrique totale ainsi consommée a été multipliée par les facteurs d'émission de source appropriée afin de représenter les facteurs moyens du réseau du pays correspondant, conformément à la méthode basée sur la localisation.

<sup>18</sup> Lien vers le livre blanc : [Homeworking emissions whitepaper | 2020 \(eco-act.com\)](#).

## Émissions liées à la consommation d'énergie pour le chauffage — Scénario de base

Pour le calcul du scénario de base des émissions liées à la consommation d'énergie pour le chauffage, s'agissant de l'outil de travail à domicile, nous sommes partis du principe que le chauffage ne peut être en général circonscrit à une petite zone de travail et que le temps passé à la maison pendant la saison froide nécessite d'allumer le système de chauffage complet.

En utilisant les valeurs de consommation intérieure typiques publiées par l'OfGEM<sup>19</sup> (mises à jour en 2020), nous avons retenu une prévision « moyenne » fiable de 12 000 kWh par an pour la consommation intérieure de gaz, dont 77 % sont attribuables au chauffage. Nous nous sommes également basés sur une moyenne de dix heures de chauffage par jour, comme suggéré par les fournisseurs d'énergie du Royaume-Uni. Le calcul des besoins en chauffage se base sur la période de chauffage, largement reconnue, de l'hémisphère nord qui s'étend du mois d'octobre au mois de mars (six mois/182 jours). Pour le calcul des besoins en chauffage, nous avons utilisé une méthode de calcul mensuelle :

$$182 \text{ jours} * 10 \text{ heures de chauffage} = 1\,820 \text{ heures}$$

$$(12\,000 \text{ kWh} * 77 \%) / 1\,820 \text{ heures} = \text{environ } 5 \text{ kWh/heure}$$

Si l'on prend 5 kWh comme base, l'énergie supplémentaire pour le chauffage peut être calculée à l'aide de la formule suivante :

$$160 \text{ JTpmc} * 5 \text{ kWh} = 800 \text{ kWh de consommation de chauffage supplémentaire par employé à temps plein travaillant à domicile par mois de chauffage}$$

$$800 \text{ kWh} * (\text{ETP} * \% \text{ de travail à domicile}) = \text{consommation totale de gaz supplémentaire par mois de chauffage}$$

Après avoir ainsi calculé l'énergie totale pour le chauffage, il est possible de déterminer les émissions en la multipliant par les facteurs d'émission de source appropriée, conformément à l'utilisation typique de l'énergie de chauffage.

## QUALITÉ ET EXHAUSTIVITÉ DES DONNÉES

Catégorie	Source d'émissions	Données sur les activités	Hypothèses retenues
Catégorie 1	Gaz naturel	Données primaires	-
	Véhicules appartenant au Groupe	Données primaires	Conversion du rendement énergétique sur la base des données des constructeurs
Catégorie 2	Électricité achetée	Données primaires	-
	Vapeur achetée	Données primaires	-
Catégorie 3	Déplacements professionnels – Avion	Données primaires	-
	Déplacements professionnels – Train	Données primaires	-
	Service externalisé de minibus	Données primaires	Conversion du rendement énergétique sur la base des données des constructeurs
	Déplacements domicile-travail des employés	Données calquées des outils EcoAct pour le travail à domicile et les déplacements domicile-travail	Distance journalière moyenne = 35 km * 220 jours par an
	Coursiers	Données primaires	-
	Eau	Données primaires	-
	Déchets	Données primaires	Tous les déchets ordinaires sont incinérés, avec récupération de chaleur.
	Consommation de papier	Données primaires	Les données des imprimantes locales indiquent le nombre de pages imprimées et non le nombre de feuilles. Depuis 2019, le pourcentage d'impressions recto et recto verso est également précisé.
	Centres de données	Données primaires	-
	Voitures de location (neuves)	Données primaires	La qualité des données diffère d'un fournisseur à l'autre.

■ Satisfaisant : Peut être amélioré ■ Bon : Aucun changement requis

Tableau 6 : Qualité des données et hypothèses par source

19 OfGEM : Office of Gas and Electricity Markets (régulateur britannique pour les marchés du gaz et de l'électricité).

## RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les changements méthodologiques opérés depuis le premier compte rendu sur les émissions en 2007 ont donné lieu à quelques variations mineures<sup>20</sup>.

Catégorie	Source d'émissions	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Catégorie 1	Gaz naturel																
	Voitures de fonction																
Catégorie 2	Électricité <sup>21</sup>																
	Vapeur achetée																
Catégorie 3	Déplacements en avion <sup>22</sup>																
	Déplacements en train																
	Minibus <sup>23</sup>																
	Trajets domicile-travail <sup>24</sup>																
	Coursiers <sup>25</sup> (depuis 2013)																
	Location de voitures <sup>26</sup> (depuis 2016)																
	Eau <sup>27</sup> (depuis 2013)																
	Déchets																
	Papier <sup>28</sup>																
	Centres de données (depuis 2014) <sup>29</sup>																

■ Satisfaisant : Réduction des émissions brutes ■ Bon : Augmentation des émissions brutes

Tableau 7 : Répercussions des changements méthodologiques opérés par le Groupe BEI sur les émissions brutes par source

20 Il n'y a eu aucun changement méthodologique au cours de l'année 2021 concernée par le présent rapport.

21 Le facteur d'émissions liées à l'électricité de 2016 de l'AIE, établi à 0,304 kg CO<sub>2</sub>, est de 22,3 % inférieur au facteur du Defra, établi à 0,391 kg CO<sub>2</sub> et utilisé en 2015. Si les facteurs de l'AIE avaient été utilisés en 2015, les émissions brutes déclarées auraient été de 1 238 t. éq. CO<sub>2</sub> inférieures au chiffre de 5 717 t. éq. CO<sub>2</sub> déclaré. Ce changement méthodologique n'a eu aucune incidence sur les émissions nettes du Groupe BEI.

22 L'utilisation des facteurs d'émission des vols internationaux du Defra en 2016 a entraîné une légère hausse des émissions déclarées cette année-là. En 2017, la méthode a été affinée afin de garantir une répartition correcte des facteurs d'émission des trajets en avion liés à l'origine et à la destination, que ce soit à destination ou en provenance du Royaume-Uni ou à l'échelle internationale.

23 Légère augmentation due à l'ajout des émissions des véhicules utilisés pour la distribution du courrier interne. Depuis la fin de l'année 2018, les vieux véhicules diesel ont été remplacés par des véhicules électriques, dont les émissions seront considérées comme nulles sur une base nette.

24 Les émissions liées aux trajets domicile-travail recouvrent les transports privés et publics et les émissions du personnel du Groupe BEI en télétravail en raison de la pandémie de COVID-19 ; cependant, s'agissant de l'impact global, on note une réduction des émissions liées à ces déplacements, malgré une augmentation des émissions liées au télétravail.

25 L'ajout des envois par coursiers a eu pour effet d'augmenter les émissions brutes du Groupe BEI d'environ 70 t. éq. CO<sub>2</sub> par an depuis 2013, bien que les émissions liées aux services de coursier soient compensées et donc considérées comme nulles.

26 Les émissions imputables aux voitures de location ont été déclarées pour la première fois en 2016, avec pour effet l'augmentation des émissions nettes du Groupe BEI de 92 t. éq. CO<sub>2</sub> (0,5 % de l'empreinte nette globale). La qualité des données a été améliorée en 2017 en ne tenant plus compte des coûts, mais de la distance parcourue.

27 L'introduction en 2013 des émissions liées à la consommation d'eau a fait augmenter les émissions nettes du Groupe BEI d'environ 50 t. éq. CO<sub>2</sub> par an, dépassant désormais les émissions de référence.

28 L'ajout des types et des formats de papier en 2016 a nécessité une reformulation au fil des ans. En outre, une meilleure compréhension de l'impression recto et recto verso nous a permis d'améliorer la méthode de calcul des émissions liées au papier déclarées entre 2016 et 2019, ce qui a conduit à une mise à jour globale en 2019.

29 Si, comme pour l'électricité, les émissions de 2015 imputables aux centres de données avaient été calculées directement à partir des facteurs d'émission de l'AIE plutôt que sur la base des facteurs du Defra, les émissions déclarées de 405 t. éq. CO<sub>2</sub> auraient été inférieures de 88 t. éq. CO<sub>2</sub>.



## EXCLUSIONS

Pour les bureaux extérieurs du Groupe BEI, seuls les déplacements en avion (réservés via le système central) sont pris en considération dans les rapports. Toutes les autres sources d'émissions de ces bureaux sont actuellement exclues, car les données requises ne sont pas disponibles. Des efforts supplémentaires seront déployés dans les années à venir pour cerner l'impact environnemental de nos bureaux à l'étranger. Les déchets dangereux, les déchets de construction et les déchets d'équipements électriques et électroniques sont également exclus car ils sont mesurés en volume (m<sup>3</sup>) ou en unités, et non en poids (kg), qui est la mesure dont nous avons besoin pour calculer les émissions. Là encore, les émissions liées à ces flux de déchets sont susceptibles d'être très faibles, étant donné que le total des déchets ne représente que 0,2 % de l'empreinte carbone nette totale. Le Groupe BEI cherche systématiquement à améliorer la qualité des données publiées, dans la mesure du possible, et continuera à affiner sa méthodologie afin d'inclure toujours plus de données et de renforcer la transparence de ses publications.

# ANNEXE III : INDICATEURS STANDARD DE GRI

## GRI 302-4 : RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les économies d'énergie réalisées grâce à l'amélioration de la conservation et de l'efficacité énergétique ont entraîné une diminution de 8,1 % des achats de carburant et d'énergie par la BEI et par employé depuis 2018, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Source d'énergie	2021	2018	Variation	% de variation
Gaz naturel (MWh)	63	130	-67	-51,1 %
Électricité (MWh)	17 126	20 240	-3 114	-15,4 %
Vapeur (MWh)	19 278	14 673	+4 605	+31,4 %
<b>Total (MWh)</b>	<b>36 467</b>	<b>35 044</b>	<b>+1 423</b>	<b>+4,1 %</b>
Nombre de salariés	4 412	3 896	+516	+13,2 %
<b>Énergie par employé (kWh)</b>	<b>8 265</b>	<b>8 995</b>	<b>-730</b>	<b>-8,1 %</b>

Tableau 8 : Consommation d'énergie par employé

Dans les bâtiments existants, le Groupe BEI continue d'apporter des améliorations techniques afin de réduire au minimum le gaspillage énergétique. Ces améliorations couvrent les volets suivants :

- régulation et répartition des systèmes de chauffage et de climatisation (adaptation de la consommation à la demande en temps réel) ;
- gestion de l'éclairage ;
- gestion des systèmes de ventilation ;
- conservation du label de qualité SuperDrecksKëscht® fir Betriber pour les bâtiments EKI et WKI (depuis 2007) ;
- introduction d'initiatives de réduction du carbone (« informatique verte ») dans les centres de données du Groupe.

## GRI 305 : RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Outre les mesures d'économie d'énergie décrites dans la section précédente, le Groupe BEI poursuit ses initiatives visant à réduire davantage ses émissions de gaz à effet de serre.

Désireux d'atteindre la neutralité carbone pour ses approvisionnements en énergie, le Groupe BEI s'approvisionne intégralement en électricité renouvelable (hydroélectricité et éolien) auprès de son fournisseur d'électricité LEO SA.

## GRI 306 : DÉCHETS PAR TYPE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION

Les déchets générés par le Groupe BEI sont pris en charge par les services municipaux de Luxembourg. Les déchets sont triés en interne dans la mesure du possible afin d'être ensuite recyclés. Tous les déchets non triés sont incinérés avec récupération d'énergie. Le détail des quantités de déchets suivant les catégories officielles figure dans le tableau ci-dessous.

Le label vert luxembourgeois SuperDrecksKëscht® fir Betriber a été décerné pour la première fois à la Banque en 2007 pour récompenser ses pratiques internes de recyclage des déchets. Depuis, le label a été renouvelé chaque année pour les bâtiments EKI et WKI situés sur le plateau du Kirchberg. Les critères d'obtention du label sont les suivants :

- engagement de tous les acteurs ;
- mise en œuvre des mesures de prévention des déchets ;
- stations de collecte visibles et accessibles ;
- stockage fiable et respectueux de l'environnement ;
- collecte sélective des déchets ;
- politique de recyclage et d'élimination des déchets transparente et de qualité ;
- gestion respectueuse de l'environnement.

Le label SuperDrecksKëscht® fir Betriber est certifié selon la norme internationale ISO 14024:2000. Ce certificat couvre notamment les procédures de contrôle et les exigences que les inspecteurs doivent respecter. Dès lors, la gestion des déchets dans les entreprises labellisées répond intégralement aux exigences figurant dans la norme ISO 14024.

Le tableau ci-dessous présente, pour l'année 2021, une ventilation détaillée des déchets générés par le Groupe BEI, conformément au catalogue européen des déchets, en application de la décision de la Commission européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000.

Code CED	Dénomination officielle du déchet	Unité	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
04 02 22	Fibres textiles ouvrées	kg	758	125	98	0					
07 01 04*	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	kg	0	0	0	0					
08 01 11*	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	kg	383	632	606	499	162	-	-	203	s.o.
08 03 17*	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses	kg	582	1 775	12 517	818	12 270	6 569	-	4 800	5 700
11 01 07*	Bases de décapage	kg	50	0	20	0					
13 02 08*	Autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification	kg	0	0	0	116	-	19	-	29	61

Code CED	Dénomination officielle du déchet	Unité	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
13 05 07*	Eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	kg	0	5 080	0	2 660	0	0	0	0	
14 06 03*	Autres solvants et mélanges de solvants	kg	0	0	253	52	0	0	0	0	
15 01 01	Emballages en papier/carton	kg	11 078	10 809	27 469	45 312	44 849	33 115	23 740	22 847	80 076
15 01 02	Emballages en matières plastiques	kg	2 023	1 996	4 087	5 462	4 194	2 573	1 358	1 721	1 335
15 01 02	Emballages en matières plastiques										
15 01 04	Emballages métalliques	kg	3 185	4 084	13 174	13 319	9 586	9 077	9 376	7 880	s.o.
15 01 05	Emballages composites										
15 01 03	Emballages en bois	kg	1 295	1 458	1 580	1 577	2 405	-	-	-	-
15 01 06	Emballages en mélange	kg	-	0	0	0	-	-	322	233	5 967
15 01 07	Emballages en verre	kg	5 239	4 830	16 120	15 035	14 765	18 812	26 875	62 250	38 897
15 01 10*	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	kg	446	385	934	1 212	926	542	-	532	917
15 02 02*	Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	kg	954	1 013	1 042	1 030	1 030	34	-	96	1 363
15 02 03	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02	kg	1 734	1 714	1 064	191	395	218	-	404	s.o.
16 01 14*	Antigels contenant des substances dangereuses	kg	-		0	0	-	-	-	-	-
16 01 18	Métaux non ferreux	kg	667	0	0	114	0	0	0	0	
16 01 20	Verre	kg	-	0	0	1	0	9	527	67	
16 02 14	Équipements mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 13	kg	321	0	88	0	19	652	728	-	215

Code CED	Dénomination officielle du déchet	Unité	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
16 02 15*	Composants dangereux retirés des équipements mis au rebut	kg	-	0	0	0	0	0	0	80	
16 02 16	Composants retirés des équipements mis au rebut autres que ceux visés à la rubrique 16 02 15	kg	-	0	30	208	140	-	-	-	-
16 05 04*	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	kg	48	72	335	174	141	-	-	-	-
16 05 06*	Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	kg	216	14	433	66	0	0	0	0	
16 06 01*	Accumulateurs au plomb	kg	115	790	0	0	-	459	63	55	145
16 06 02*	Accumulateurs Ni-Cd	kg	-	0	0	30	-	52	-	60	s.o.
17 01 07	Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06	kg	3 187	3 446	4 349	3 161	1 602	-	-	-	-
17 02 01	Bois	kg	40 232	758	977	8 082	42	-	-	-	-
17 02 03	Matières plastiques	kg	262	79	43	78	38	-	-	-	-
17 04 05	Fer et acier	kg	-	0	0	0	-	529	-	1 510	8 m <sup>3</sup>
17 04 07	Métaux en mélange	kg	-	0	0	0	47	-	-	-	-
17 04 11	Câbles autres que ceux visés à la rubrique 17 04 10	kg	335	18	32	90	34	25	37	21	-
17 05 04	Terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03	kg	-	0	0	0	20	1 212	-	-	9
17 06 04	Matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03	kg	560	233	536	94	57	1 813	2 886	3 168	1 891
17 06 05*	Matériaux de construction contenant de l'amiante	kg	1 200	0	0	0	0	6	0	0	
17 08 02	Matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01	kg	-	0	0	36	23	-	-	-	-

Code CED	Dénomination officielle du déchet	Unité	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
17 09 03*	Autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses	kg	-	0	0	0	-	-	-	-	-
17 09 04	Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03	kg	57 401	26 260	58 720	65 140	9 020	13 723	3 379	1 659	5 097
18 01 03*	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection	kg	-	18	0	0	50	50	-	5	s.o.
19 08 09	Mélanges de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eaux usées contenant uniquement des huiles et graisses alimentaires	kg	16 040	23 000	104 000	97 120	0	0	0	0	
19 09 06	Solutions et boues provenant de la régénération des échangeurs d'ions	kg	-	0	72	0					
19 12 01	Papier et carton	kg	-	0	0	0	32	-	-	-	-
19 12 04	Matières plastiques et caoutchouc	kg	-	0	0	0	20	-	-	-	-
20 01 01	Papier et carton	kg	56 291	51 608	92 055	252 868	153 312	212 683	145 505	96 950	84 165
20 01 08	Déchets de cuisine et de cantine biodégradables	kg	79 048	115 883	441 016	414 657	314 860	246 830	283 750	232 400	181 700
20 01 13*	Solvants	kg	-	0	0	0	-	8	-	24	s.o.
20 01 14*	Acides	kg	-	0	0	0	0	21	0	0	
20 01 15*	Déchets basiques	kg	-	0	0	0	0	35	30	0	
20 01 19*	Pesticides	kg	-	0	0	0	-	-	-	-	-
20 01 21*	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure	kg	222	207	213	117	206	-	-	-	-
20 01 23*	Équipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones	kg	-	0	0	32	0	0	0	0	
20 01 25	Huiles et matières grasses alimentaires	kg	1 417	659	3 191	4 726	1 870	345	2 390	2 040	2 170
20 01 28	Peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27	kg	-	0	0	0	0	114	74	49	

Code CED	Dénomination officielle du déchet	Unité	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
20 01 33*	Piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles	kg	1 238	398	521	265	1 310	197	-	407	437
20 01 34	Piles et accumulateurs autres que ceux visés à la rubrique 20 01 33	kg	-	0	0	0	0	0	119	0	
20 01 35*	Équipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux, autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21 et 20 01 23	kg	5 990	42	89	38	-	156	396	516	s.o.
20 01 36	Équipements électriques et électroniques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21, 20 01 23 et 20 01 35	kg	2 004	314	0	800	200	-	-	-	-
20 01 37*	Bois contenant des substances dangereuses	kg	1 872	1 364	2 166	4 788	260	-	70	180	s.o.
20 01 38	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37	kg	-	0	0	300	519	-	-	-	-
20 01 39	Matières plastiques	kg	3 892	2 169	2 652	4 839	3 574	2 920	2 164	2 408	1 554
20 01 40	Métaux	kg	7 300	1 863	2 486	2 488	1 563	2 259	2 103	2 118	1 893
20 01 99	Autres fractions non spécifiées ailleurs	kg	4 320	3 577	9 030	8 657	6 145	-	-	-	-
20 02 01	Déchets biodégradables	kg	56 000	28 000	19 000	0	16 380	23 200	50	100	s.o.
20 03 01	Déchets municipaux en mélange	kg	135 915	80 349	194 957	208 004	153 808	169 183	214 331	331 900	137 550
20 03 07	Déchets encombrants	kg	6 745	1 470	2 071	0					
Autres	En raison de changements dans les volumes de déchets lors de réajustements de fin d'année, l'on constate l'existence d'écarts mineurs entre les catégories de GRI et les valeurs finales relatives aux déchets représentées par cette catégorie.	kg	34 422	11 970	125 850	-67 288	0	-15 670			

Tableau 9 : Déchets du Groupe BEI dans chaque catégorie du catalogue européen des déchets, 2013-2021

Les déchets marqués d'un astérisque (\*) dans la liste des déchets sont classés comme dangereux conformément à la directive 2008/98/CE, à moins que l'article 20 de ladite directive ne s'applique.

# **ANNEXE IV : GLOSSAIRE DES BÂTIMENTS DU GROUPE BEI**

**EKI** — Bâtiment Est

**WKI** — Bâtiment Ouest

**PKI** — Bâtiment Président

**BKI** — Bâtiment BHK

**LKI** — Bâtiment BLB

**LHO** — Bâtiment LHO

**IAK** — Bâtiment IAK







## Rapport 2021 sur l’empreinte carbone

Émissions de gaz à effet de serre résultant des opérations internes du Groupe BEI



**Le Groupe BEI** est constitué de la Banque européenne d’investissement et du Fonds européen d’investissement.

pdf: ISBN 978-92-861-5243-6

FR 01/2023